

4 Circulation des personnes

La circulation des personnes joue un rôle important dans le processus d'intégration de la région de l'Union pour la Méditerranée (UpM), car c'est un moteur potentiel du développement économique et social à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale. Ce chapitre se penche sur l'évolution de la mobilité des personnes au sein de l'UpM ces dernières décennies, et tout particulièrement sur les migrations et sur la façon dont les cadres institutionnels facilitent la mobilité transfrontalière et l'intégration socio-économique des migrants.

Points clés à retenir

- Moteur important de développement socio-économique, la circulation des personnes a été identifiée dès le départ par le processus de Barcelone en 1995 comme un composant central de l'intégration de la région de l'Union pour la Méditerranée.
- Depuis 1995, les pays ont pris des mesures importantes pour faciliter la circulation des personnes entre pays de l'UpM, notamment en assouplissant les règles entourant les visas et en signant des accords bilatéraux et/ou régionaux sur la mobilité professionnelle et éducative. Toutefois, les progrès enregistrés en matière de libre circulation des personnes, y compris de déplacements Sud-Sud, sont hétérogènes d'un pays à l'autre.
- Les migrations sont une forme importante de circulation des personnes dans la région de l'UpM. Alors que le nombre de migrants intra-UpM a quasiment doublé ces 25 dernières années pour atteindre 37 millions de personnes en 2019, les structures migratoires sont restées relativement stables et les flux migratoires de l'UE ont conservé leur place centrale.
- Depuis le début des années 2000, l'UE envisage les programmes de migration circulaire comme la solution à la fois aux besoins de main-d'œuvre des pays de destination et aux questions sensibles relatives à l'installation permanente des migrants. La conception de programmes de migration circulaire doit tenir compte des intérêts de trois parties, ceux du pays d'origine, ceux du pays de destination et ceux des migrants eux-mêmes, mais la mise en œuvre de ces programmes se fait souvent au détriment des droits et des conditions de travail des migrants, en particulier des travailleurs saisonniers non qualifiés dans des secteurs comme l'agriculture ou le bâtiment. Pour combler ces lacunes, les pays devraient repenser les programmes de migration circulaire de manière à remettre les droits des migrants au centre et à garantir l'attractivité de cette circularité pour toutes les parties, à savoir le pays d'origine et le pays d'accueil, les employeurs et les migrants.
- Ces dernières années ont vu l'émergence de programmes de mobilité ciblant de nouvelles catégories de migrants, notamment les étudiants de l'enseignement supérieur et les jeunes professionnels hautement qualifiés. La portée des programmes existants demeure limitée et l'employabilité des jeunes dans la région méditerranéenne se heurte à des difficultés structurelles qui font obstacle à l'exploitation du plein potentiel des tendances de mobilité dans la région. Le renforcement de la coopération entre pays dans le cadre des partenariats pour la mobilité des compétences (PMC) permettra de développer des programmes de mobilité durables accompagnant aussi le retour des migrants et leur réinsertion dans le marché du travail de leur pays d'origine.
- Il est indispensable de traiter la question de l'employabilité des jeunes pour diversifier les structures migratoires de l'UpM. Les politiques visant à améliorer la qualité des systèmes éducatifs et des opportunités offertes par le marché du travail des pays du sud de la Méditerranée, combinées à des programmes ciblant le renforcement et la transférabilité des compétences, peuvent jouer un rôle central en favorisant la meilleure intégration des pays non membres de l'UE dans les structures de mobilité liées au travail et à l'éducation de la région.
- La disponibilité de données comparables et de bonne qualité est fondamentale pour le suivi de la circulation des personnes au sein de la région de l'UpM. Or, les lacunes demeurent importantes dans ce domaine, en particulier pour les sous-régions de Méditerranée du Sud et des Balkans occidentaux. À l'avenir, les pays doivent veiller tout particulièrement à renforcer leurs capacités de collecte et de diffusion des données sur la migration. À mesure que des dispositifs de migration circulaire sont mis en œuvre dans la région, il faudrait envisager de développer des indicateurs spécifiques sur le nombre de programmes mis en œuvre et/ou le nombre de personnes migrant dans le cadre de ces programmes.

Introduction

La circulation des personnes, moteur du développement économique et social

La mobilité des personnes a été identifiée dès le départ comme un facteur clé du processus d'intégration de la région méditerranéenne. Le pilier socioculturel de la déclaration de Barcelone (1995) rappelle « l'importance du rôle de la migration dans les relations » entre les pays participants. En accord avec la déclaration de La Valette sur le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne par la recherche et l'innovation (2017) et la feuille de route de l'Union pour la Méditerranée, l'UpM cherche actuellement à contribuer à cette approche du développement et de la migration en accordant la priorité aux questions liées à l'employabilité des jeunes, à l'éducation, au développement de l'autonomie socio-économique des femmes et à la création d'emplois (UfM, 2017^[1]).

La mobilité humaine est un moteur important du développement socio-économique tant régional que national et un objectif primaire ou secondaire de la plupart des processus d'intégration régionale, qu'ils soient formels ou informels. La volonté de l'UpM d'organiser des flux dynamiques de personnes entre les deux rives de la Méditerranée ne date pas d'hier, car ces flux ont joué un rôle central dans le développement de la région au fil des siècles.

L'UpM se caractérise par la pluralité des situations économiques et des caractéristiques sociales, culturelles et démocratiques que l'on peut y rencontrer, ce qui se traduit par une pluralité de formes de déplacement de personnes. Il est possible de définir deux grandes catégories de mobilité :

- La migration, dans le cadre de laquelle une personne *s'installe* dans le pays de destination, de façon temporaire ou permanente. Il peut y avoir différentes raisons à cela, notamment la migration de main-d'œuvre, la migration familiale et la migration à des fins d'éducation.
- Le voyage, une forme de mobilité n'entraînant pas une installation dans le pays de destination. Cette catégorie englobe le tourisme et certaines formes de mobilité professionnelle et de mobilité à des fins d'études et/ou de recherche (par ex. dans le but de participer à une conférence).

Ce sont surtout les migrations qui jouent un rôle central dans la plus grande intégration économique de l'UpM, tant dans les sous-régions de Méditerranée du Sud et des Balkans occidentaux qu'avec l'Union européenne (UE), du point de vue des pays d'accueil comme des pays d'origine (définition de la migration dans l' Encadré 4.1).

Les migrants peuvent apporter une contribution positive à l'économie de leur pays d'origine de différentes manières. Les références bibliographiques concernant les avantages de la migration pour les pays d'origine s'intéressent principalement aux flux financiers émanant des migrants (comme les rapatriements de fonds et les investissements). En moyenne, les rapatriements de fonds représentent 10,4 % du PIB des Balkans occidentaux et 7,8 % du PIB de la Méditerranée du Sud, les deux principales sous-régions d'origine de l'UpM (voir Chapitre 2). Les migrations favorisent la meilleure intégration des pays dans les réseaux régionaux et internationaux en formant des liens entre les personnes et les entreprises des pays d'origine et des pays d'accueil. De plus, les migrants contribuent au transfert de connaissances, de compétences et de capital vers les pays d'origine, ce qui peut favoriser le développement des entreprises de ces derniers. La mobilité des travailleurs hautement qualifiés contribue tout particulièrement à l'intégration des pays dans les flux et les marchés de connaissances internationaux, ce qui en fait des moteurs d'innovation et de compétitivité (OECD, 2004^[2]). Enfin, bien que cela soit moins facilement mesurable, de nouvelles références de plus en plus nombreuses se penchent sur le rôle et l'impact social et politique des migrants dans le pays d'origine (Fargues, 2017^[3]).

De plus, en comblant les lacunes du marché du travail de leur pays d'accueil, les migrants viennent compléter et renforcer sa main-d'œuvre. Dans les secteurs se caractérisant par une faible rémunération et un faible niveau de qualification, les migrants peuvent venir combler des manques s'expliquant par l'augmentation du niveau d'éducation de la main-d'œuvre du pays d'accueil ou par la perte d'attractivité de certains emplois. Dans les secteurs très qualifiés comme l'informatique, où la demande de main-d'œuvre augmente rapidement, les travailleurs migrants peuvent être un moteur d'innovation tout en augmentant la disponibilité de capital humain qualifié (OCDE, 2004^[2]). Lorsqu'elles sont gérées efficacement, ces dynamiques peuvent améliorer l'efficacité du marché du travail des pays de destination.

Des preuves empiriques suggèrent que pour les pays d'origine, le principal coût de l'émigration concerne les pénuries de main-d'œuvre et les éventuelles pertes de capital humain (OCDE, 2016^[4]).

Encadré 4.1. Migration : définition et mesure

La définition du terme *migrant* contenue dans les Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales 1998 du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies) est la plus largement acceptée. Elle définit les migrants internationaux comme « toute personne qui change de pays de résidence habituelle », faisant la distinction entre les migrants « de courte durée » (changeant de pays de résidence habituelle pendant une période allant de trois mois à un an) et les migrants « de longue durée » (changeant de pays de résidence habituelle pendant au moins un an).

L'OCDE retient deux types de migration :

- Les migrations de type *permanent* concernent les personnes ayant reçu une autorisation de résidence permanente à leur entrée dans un pays étranger, ainsi que les personnes admises avec un titre de séjour à durée limitée renouvelable plus ou moins indéfiniment. Cela concerne différentes catégories d'entrée (travail, famille, humanitaire, migrations dans le cadre d'accords de libre circulation).
- Les migrations de type *temporaire* concernent les personnes entrant dans un pays étranger avec un titre de séjour non renouvelable ou renouvelable de façon limitée seulement. Cela exclut les mobilités dans le cadre du tourisme et des affaires, ainsi que les migrations irrégulières (circulation non autorisée des personnes)*.

En termes opérationnels, les définitions des migrants dépendent de facteurs géographiques, légaux, politiques, méthodologiques, temporels et autres, ce qui signifie que les critères d'identification des migrants internationaux peuvent varier d'un pays à l'autre. Il est ainsi impossible de comparer parfaitement les données sur les migrants à l'échelle mondiale. En outre, les personnes ayant deux ou plusieurs lieux de résidence dans des pays différents au cours d'une même année viennent encore compliquer l'application d'une définition du migrant international. Cela inclut notamment les personnes travaillant loin de chez elles pendant une certaine période chaque année, mais aussi les travailleurs saisonniers traversant les frontières de manière circulaire (plus précisément, la migration circulaire implique généralement des déplacements répétés vers le pays de destination avec à chaque fois un retour dans le pays d'origine). Les statistiques internationales sur les migrants omettent parfois certaines catégories de migrations de courte durée.

Les données sur les volumes et les flux de migration internationaux sont importantes pour la compréhension et le suivi des tendances et des structures de migration (quelle que soit leur définition). Le présent chapitre s'appuie sur des sources statistiques actuelles compilées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Eurostat, l'OCDE et ILOSTAT. Les estimations sur les volumes de migration du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies couvrent la plupart des pays du monde et tous les pays de l'UpM depuis 1995 ; en principe, ces données

intègrent également les réfugiés selon les données rapportées par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

L'analyse ne compare pas les données entre plusieurs bases de données (sauf spécification contraire). Cela n'écarte pas d'éventuelles disparités résultant des différences de concepts, de définitions et de méthodologies employés dans les statistiques nationales, évoquées précédemment. Nous invitons les lecteurs à consulter les sources principales citées dans ce chapitre pour plus d'informations sur les définitions spécifiques correspondant aux données sous-jacentes.

* La *migration irrégulière* se définit comme « un mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination » (IOM, 2019^[5]).
Source : (OECD, 2020^[6]) ; (ONU DAES, 2019^[7]) ; (ONU DAES, 1998^[8])

Une région très hétérogène avec des propensions très variables à la migration

La région de l'UpM se caractérise par des structures migratoires très diverses. Ainsi, le rythme auquel les différents pays passent à une population vieillissante affecte leur propension à migrer et donc, leur place dans les volumes et les flux migratoires (en tant que pays d'origine ou de destination). Les références existantes mettent en lumière les interactions entre démographie et migration, c'est-à-dire que les flux de migration des pays en développement vers les pays développés s'expliquent par l'augmentation rapide de la population en âge de travailler des pays d'origine, qui contraste avec la stagnation, voire la baisse, du nombre de personnes en âge de travailler dans les pays de destination (Fargues, 2011^[9]).

Dans l'UpM, le déséquilibre démographique croissant observé sur les marchés du travail de l'UE, où le nombre de retraités augmente plus rapidement que le nombre de personnes en âge de travailler, ouvre la voie à une immigration vers l'UE afin de combler les lacunes du marché du travail.

Par contraste, dans la sous-région de Méditerranée du Sud, le nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail continue d'augmenter chaque année. Selon l'UNICEF, au rythme actuel, d'ici 2030, 39 millions de nouveaux jeunes arriveront sur le marché du travail dans la région (UNICEF, 2019^[10]). Cela entraîne des frictions importantes sur le marché du travail, incapable d'offrir suffisamment d'opportunités d'emploi aux jeunes pour absorber cette augmentation de la main-d'œuvre. La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) enregistre déjà le taux de chômage des jeunes le plus élevé au monde, avec 29 % pour l'Afrique du Nord et 25 % pour le reste de la région MENA (UNICEF, 2019^[10]). L'incapacité à générer suffisamment d'opportunités d'emploi pour répondre aux besoins d'une population en âge de travailler en augmentation constante est l'un des principaux facteurs d'émigration de ces pays.

La situation des pays des Balkans occidentaux mérite qu'on s'y arrête. La forte émigration ayant suivi l'effondrement de la Yougoslavie et les conflits qui en ont résulté dans la région depuis les années 1990, combinés à une chute des taux de fertilité, ont contribué au vieillissement rapide de la population, et même à un processus de dépopulation dans la plupart des pays. Cependant, cela ne s'est pas encore traduit par une transformation des profils migratoires des économies des Balkans occidentaux, toujours caractérisés par leur émigration. Cela s'explique principalement par les taux de chômage qui restent élevés, jusqu'à 20,8 % en Bosnie-Herzégovine en 2018 (Šabić and Kolar, 2019^[10]). Comme dans la sous-région de Méditerranée du Sud, le chômage reste une source d'émigration importante. C'est également vrai pour un certain nombre de pays de l'Est de l'UE, comme la Roumanie, même si la présente analyse ne couvre pas les flux migratoires intra-UE.

Le développement économique des pays a des répercussions sur la propension à la migration de leurs citoyens. Les salaires et le revenu national par tête sont largement considérés comme des facteurs importants de migration de la main-d'œuvre. De nombreuses références suggèrent que lorsque les pays connaissent un développement social et économique, la propension à la migration des migrants ayant un

niveau d'éducation faible ou moyen suit une courbe en U inversé (Martin et Taylor ont ainsi avancé le concept de « bosse migratoire » en 1996). Cela implique que dans les économies d'origine relativement pauvre, la croissance économique accroît d'abord la propension à la migration ; cependant, après l'atteinte d'un certain seuil de revenu national, cette même propension à la migration diminue à mesure que les personnes ont un niveau de vie suffisant pour ne pas avoir à émigrer. La plupart des pays du sud de la Méditerranée n'ont pas encore atteint ce seuil de revenus. De plus, ces dernières décennies, le développement économique de la région s'est assorti d'un écart salarial croissant avec les économies plus avancées de l'UE, ce qui a contribué à l'accroissement des pressions migratoires (Martín Iván, 2009^[11]).

Outre les aspects démographiques et du marché du travail, le développement géopolitique de la région et l'instabilité politique et sociale de certains pays de Méditerranée du Sud constituent autant de facteurs importants de migration forcée dans la région de l'UpM. Les répercussions du Printemps arabe et les conflits ayant cours en Syrie, en Libye et en Irak, exercent des pressions migratoires importantes sur les pays voisins et au-delà. C'est notamment le cas de la récente crise des réfugiés fuyant la guerre en Syrie, qui avait jeté 6,6 millions de personnes sur les routes fin 2019. Cette crise a affecté les structures migratoires de la région en augmentant considérablement le volume total de migrants dans les pays de l'UpM (notamment le volume de migrants de tous les pays d'origine par rapport aux migrants intra-UpM, voir (Graphique 4.1). Cependant, même si ce phénomène est malheureusement un aspect important de la circulation des personnes dans l'UpM, il ne relève pas du champ d'application de la présente analyse de la circulation des personnes et de l'intégration régionale, c'est pourquoi il ne sera pas abordé dans ce chapitre.

Enfin, il est important de noter que la mobilité des personnes dépend certes de facteurs externes, qu'ils soient économiques, démographiques ou politiques, mais également de facteurs subjectifs, comme la volonté de se déplacer (voir la section sur l'Indicateur M1).

Ce chapitre sera divisé en deux parties. La première se penche sur les efforts de suivi de l'évolution de la mobilité des personnes, et la seconde traite des efforts actuels d'amélioration de la mobilité transfrontalière au bénéfice de tous les participants, et formule des recommandations pour l'avenir.

Suivi de l'évolution de la mobilité des personnes

Il n'existe pas de mesure standard de la mobilité des personnes pour tous les pays, même si les références considèrent fréquemment les volumes et les flux de migrants, ainsi que les flux touristiques. Dans le cadre de l'intégration régionale de l'UpM, étant donné les problèmes de disponibilité des données déjà évoqués, le présent chapitre étudie un ensemble d'indicateurs sur la circulation des personnes, tel que présenté dans le Tableau 4.1. L'indicateur M1 porte sur le renforcement des migrations dans la région et inclut des facteurs à prendre en compte pour améliorer l'intégration des migrants dans les pays de destination. L'indicateur M2 couvre l'une des conditions préalables nécessaires à la facilitation de la mobilité dans la région. L'indicateur M3 se penche sur la contribution du tourisme aux économies de l'UpM. Enfin, l'indicateur M4 concerne l'amélioration de la coopération régionale sur les questions migratoires.

Tableau 4.1. Principaux indicateurs de suivi de la circulation des personnes

	Description	Couverture	Fréquence
Indicateur M1. Nombre de migrants et ratios migrants-sur-population	Mesure le nombre d'émigrants de l'UpM migrant vers un autre pays de l'UpM et le nombre d'immigrants des différents pays accueillis par chacun des autres pays de l'UpM, afin de démontrer la mobilité réelle au sein de la région, tant du point de vue des pays d'origine que des pays d'accueil.	Tous les États membres de l'UpM	Cinq ans, dernières années disponibles : 2019

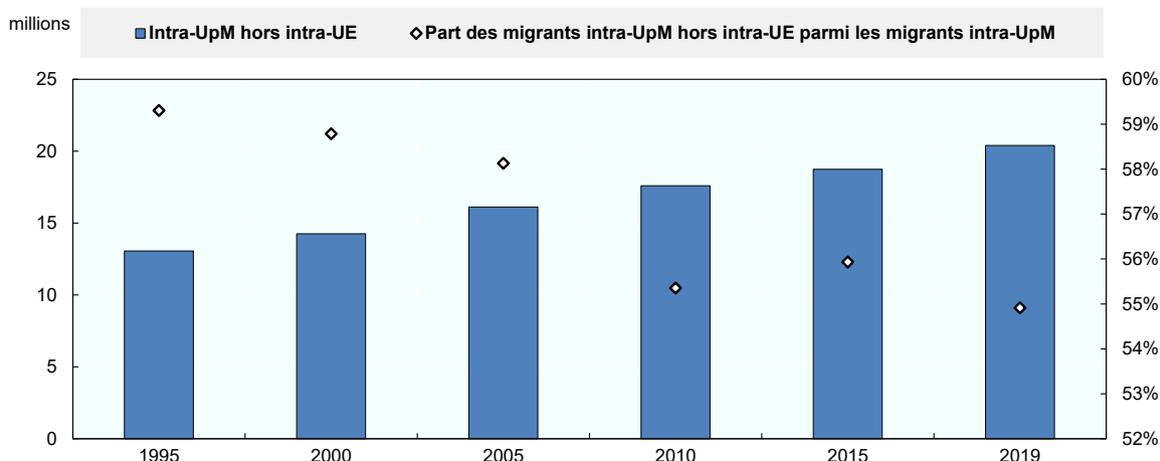
	Description	Couverture	Fréquence
	Source : base de données <i>International Migrant Stock</i> du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies https://www.un.org/development/desa/pd/fr/content/international-migrant-stock		
Indicateur M2. Obligations en matière de visas	Mesure les politiques en matière de visa qui freinent ou facilitent les différents types de circulation de personnes entre les pays. Source : Henley & Partners Passport Index, 2020 https://www.henleypassportindex.com/	Tous les États membres de l'UpM	Annuelle, dernière année disponible 2020
Indicateur M3. Contribution du tourisme au PIB et à l'emploi	Mesure le poids du secteur du tourisme et des voyages dans l'économie des différents pays en termes de contribution directe et indirecte à l'emploi et au PIB. Source : World Travel and Tourism Council, 2019 ; https://wtcc.org/Research/Economic-Impact/Data-Gateway Eurostat, 2018	Tous les États membres de l'UpM	2000-2019
Indicateur M4. Accords bilatéraux et régionaux entre pays de l'UpM	Cet indicateur complète l'analyse quantitative en abordant certains accords et cadres juridiques, importants pour la gestion des migrations, mais aussi la mobilité éducative et professionnelle. Source : Organisation internationale pour les migrations	UE27, Égypte, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Tunisie	

Indicateur M1. Nombre de migrants et ratios migrants-sur-population

L'augmentation des migrations au sein de la région devient de plus en plus évidente au fil du temps, tant d'un point de vue numérique que proportionnel. En 2019, le volume des migrations internationales dans les pays de l'UpM concernait 74 millions de personnes, contre 38 millions en 1995 (Graphique 4.1). Cette augmentation importante du nombre de migrants dans la région dans les années 2010 s'explique d'une part par des migrations au sein des zones de libre circulation, et d'autre part par l'émigration humanitaire résultant de la crise des réfugiés syriens. Environ la moitié des migrants internationaux de l'UpM, provenaient d'un autre pays de l'UpM (migrants intra-UpM). Cependant, la part des migrants intra-UpM sur le total des migrants a diminué depuis 1995 du fait du nombre croissant d'immigrants provenant de pays non membres de l'UpM. Pour ce qui est du ratio du nombre de migrants par rapport à la population, les migrants intra-UpM constituent une part croissante de la population totale de la région, passant de 3,2 % en 1995 à 4,5 % en 2019 (Graphique 4.3). Il est supérieur au ratio du nombre de migrants internationaux sur la population mondiale totale, qui était de 3,5 % en 2019 (IOM, 2019_[12]).

Graphique 4.1. Migrants au sein de l'UpM, 1995-2019

Nombre de migrants et part des migrants intra-UpM sur le total des migrants dans l'UpM.



Note : les données sur l'UpM incluent tous les États membres. Les données sur les migrants de tous les pays d'origine incluent les réfugiés syriens. Les données intra-UpM ne tiennent pas compte des migrations syriennes.

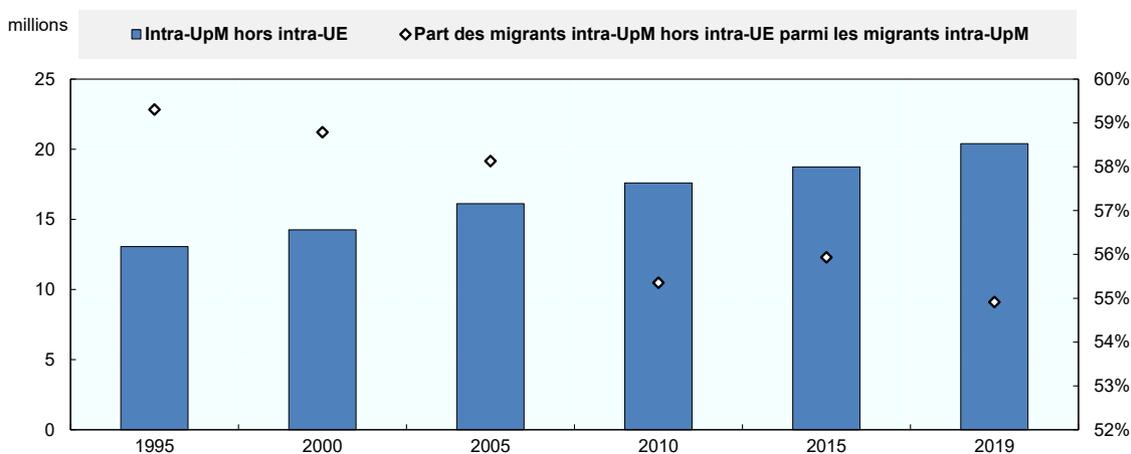
Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données). <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/x89fpb>

Le volume de migrants intra-UpM (à l'exclusion des migrants intra-UE) a atteint 20 millions en 2019, contre 13 millions en 1995 (Graphique 4.2). Même si le nombre de migrants (à l'exclusion des migrants circulant au sein de l'UE) a augmenté régulièrement au fil du temps, sa part dans le volume total des migrants intra-UpM a baissé depuis 1995. Cela s'explique par l'augmentation progressive du nombre d'États membres de l'UE, qui fait de la libre circulation des personnes au sein de l'UE un moteur clé de l'augmentation du nombre de migrants.

Graphique 4.2. Migrants intra-UpM, hors migrants intra-UE, 1995-2019

Nombre de migrants intra-UpM (hors intra-UE) et part des migrants intra-UpM (hors intra-UE) dans le total des migrants intra-UpM.



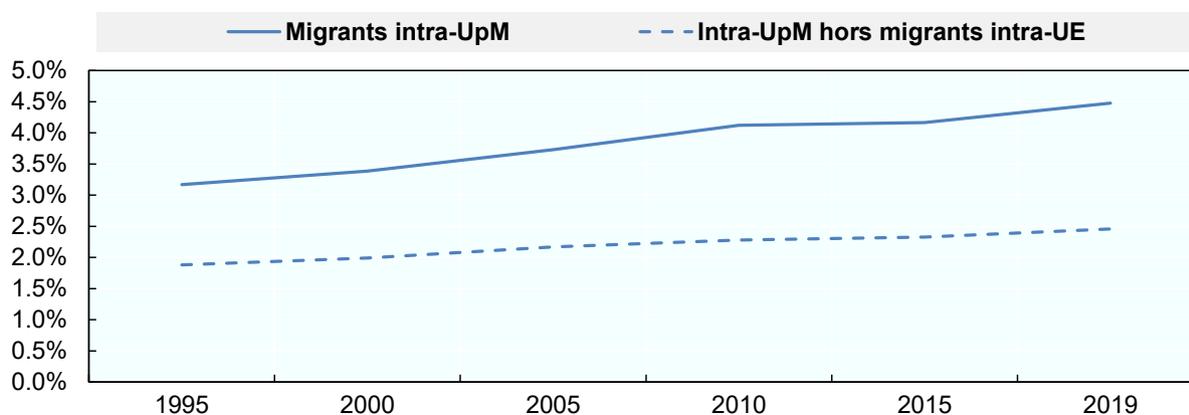
Note : les données sur l'UpM incluent tous les États membres. L'UE désigne l'Europe des 27.

Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/8gwrqt>

Graphique 4.3. Part des migrants dans la population, 1995-2019

Part des migrants en pourcentage de la population totale dans l'UpM.



Note : la taille de la population utilisée pour calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants reprend les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies pour la population résidente totale du pays, ce qui inclut les populations nées à l'étranger.

Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/86w4hq>

Les structures migratoires dans la région méditerranéenne n'ont que peu évolué ces dernières décennies, même s'il faut noter l'émergence de nouvelles destinations pour les migrations de main-d'œuvre des pays du sud de la Méditerranée, en réponse au renforcement des politiques migratoires et aux conséquences

de la crise financière en Europe. Néanmoins, les pays de l'UE continuent de jouer un rôle central dans les migrations de main-d'œuvre intra-UpM. Selon des études, 91 % de la hausse de l'émigration des pays du sud de la Méditerranée entre 2001 et 2010 était dirigée vers l'Europe (Bardak, 2015^[13]). Dans la période suivante (2010-2017), quelque 400 000 personnes ont émigré chaque année des pays du sud de la Méditerranée vers l'Europe en utilisant des voies légales (Alcidi, 2019^[14]). En 2019, les pays de l'UE27 ont délivré un peu plus de 320 000 premiers titres de séjour à des ressortissants de pays de l'UpM du sud de la Méditerranée (Eurostat, 2020^[15]).

Migration depuis et vers les pays de l'Union européenne

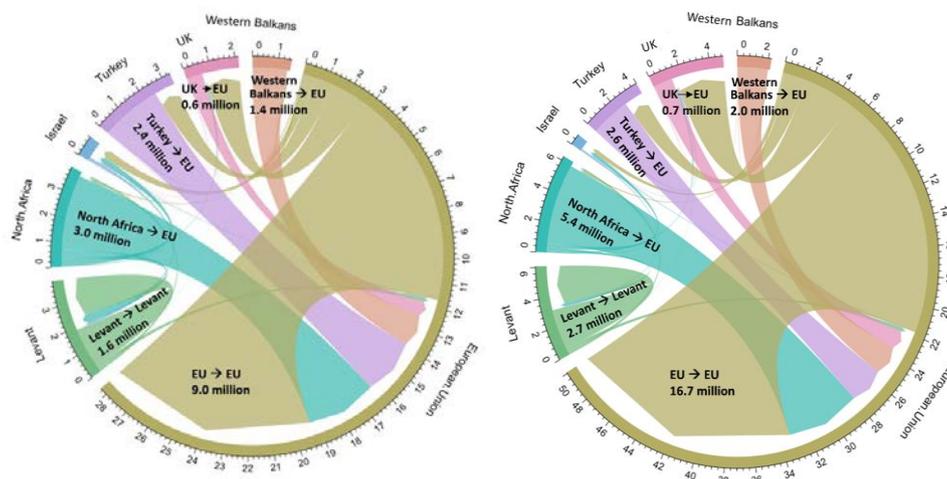
Comme cela a déjà été mentionné, l'UE joue un rôle central dans la circulation des personnes au sein de l'UpM. Ce n'est pas seulement dû au fait que la sous-région de l'UE représente la majeure partie des migrants intra-UpM, mais aussi parce que la plupart des migrations venant de pays non membres de l'UE sont dirigées vers l'UE (Graphique 4.4). En 2019, on dénombrait environ 5,4 millions d'émigrants d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Mauritanie, Maroc et Tunisie), 2,7 millions du Levant (Autorité palestinienne, Liban et Jordanie), 2,6 millions de Turquie et 2 millions des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro) vivant dans un pays de l'UE (Graphique 4.4). Ces nombres représentaient respectivement 19 %, 9,1 % et 7,1 % du total des immigrants de l'UE. Il est important de souligner que le nombre d'émigrants quittant l'Afrique du Nord pour l'UE a presque doublé depuis 1995. L'augmentation du volume de migrants pour la période 2010-2015 est relativement plus faible que pour les autres périodes, ce qui est dû à une augmentation modérée du nombre d'immigrants au sein de l'UE et de l'Afrique du Nord (Graphique 4.5 .A). Cela s'explique en partie par le renforcement progressif des politiques migratoires de l'UE, qui privilégient désormais l'immigration sélective ou choisie pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, une pratique qui a limité le nombre de migrants extérieurs à l'UE (Idrissi and Moufti, 2019^[16]).

Les principaux pays d'origine des immigrants en UE sont restés en grande partie les mêmes, même si leur position relative varie d'une année sur l'autre. Le Maroc, la Turquie et l'Algérie sont les principaux pays d'origine extra-UE, avec respectivement 2,7, 2,6 et 1,7 million(s) d'immigrants en UE provenant de ces pays en 2019 Graphique 4.5 B). En revanche, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine arrivent en tête en termes de part des migrants sur la population, car près de 30 % des populations nées dans ces deux pays vivaient en UE en 2019. La Turquie est également un pays d'origine important des migrants de l'UpM, avec 5,3 % de sa population résidant en UE en 2019.

Le nombre d'émigrants d'UE vivant dans des pays de la région UpM non membres de l'UE reste nettement plus faible que la population immigrante absorbée par cette sous-région, malgré une augmentation régulière au cours de la période 1995-2019 (Graphique 4.5 A). De fait, la grande majorité des émigrants d'UE vivent dans un autre pays membre de l'UE du fait des politiques de libre circulation en vigueur dans cette région. La Turquie est le principal pays non membre de l'UE à accueillir des émigrants d'UE depuis 1995 (Graphique 4.4).

Graphique 4.4. Volume de migration dans la région de l'UpM par région/pays d'origine et de destination, 1995 et 2019

Nombre de migrants intra-UpM (en millions) par sous-région/ pays d'origine et de destination, 1995 (gauche) et 2019 (droite)

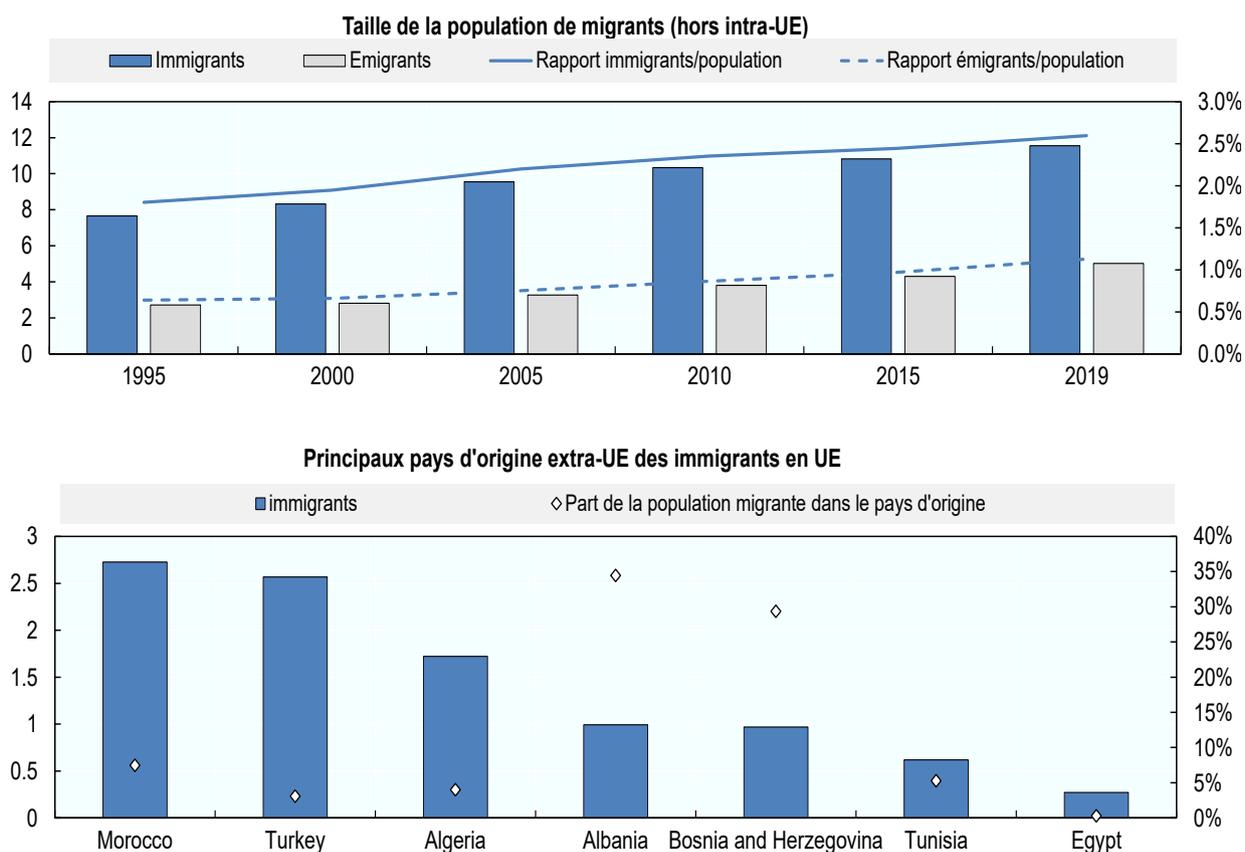


Note : chaque sous-région/pays est représenté par un fragment coloré le long de la circonférence du cercle. Les arcs entre les fragments représentent les volumes migratoires et le sens des flèches indique la direction des flux. L'épaisseur des arcs est proportionnelle à l'importance des volumes de population. Par exemple, en 1995, 3,0 millions d'émigrants d'Afrique du Nord vivaient en Union européenne. L'UE inclut les États membres de l'UE en septembre 2020 .

Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données).

<https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

Graphique 4.5. Immigrants en UE et émigrants d'UE de l'UpM, 1995-2019



Note : le terme « immigrant » désigne les personnes nées dans un pays de l'UpM non membre de l'UE et résidant dans un État membre de l'UE. Le terme « émigrant » désigne les personnes nées dans un État membre de l'UE et résidant dans un pays de l'UpM non membre de l'UE. La taille de la population utilisée pour calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants reprend les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies pour la population résidente totale du pays, ce qui inclut les populations nées à l'étranger. Les pourcentages de population représentent le ratio des immigrants en UE sur la population de l'UE et le ratio des émigrants d'UE sur la population de l'UE.

Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/pr16e>

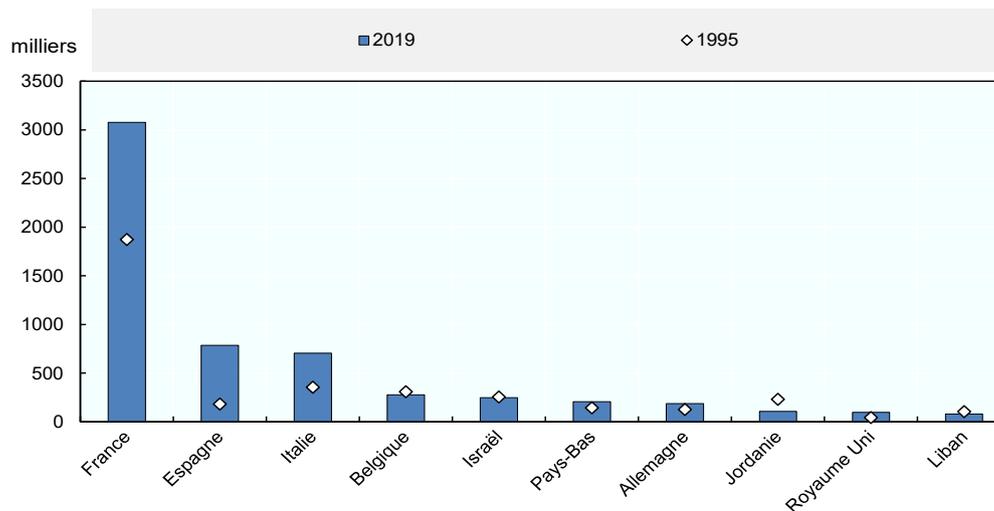
Migration de et vers les sous-régions non membres de l'UE

Entre 1995 et 2019, l'Afrique du Nord était la principale région d'origine des migrants vivant dans d'autres pays de l'UpM, en particulier l'UE (Graphique 4.6), où le nombre d'émigrants du Maroc et d'Algérie représente près de 80 % de la population immigrante de la sous-région. Le nombre d'émigrants est passé de 3,7 millions en 1995 à 6 millions en 2019. Le ratio des émigrants sur la population reste plutôt stable, avec une moyenne de 3 % sur la période 1995-2019.

Les pays de destination des émigrants d'Afrique du Nord se sont un peu diversifiés ces vingt dernières années. Si la France reste la principale destination des émigrants d'Afrique du Nord du fait des liens historiques qui unissent ces pays (1,9 million en 1995 et 3,1 millions en 2019), l'Espagne et l'Italie ont enregistré une augmentation importante des migrants venant d'Afrique du Nord depuis 1995. Entre 1995 et 2019, le nombre de migrants d'Afrique du Nord a plus que quadruplé en Espagne et doublé en Italie (Graphique 4.6). D'autres pays de l'UE comme la Suède, la Finlande et le Luxembourg ont multiplié

respectivement leur nombre de migrants venant d'Afrique du Nord par 3, 4 et 11 en 25 ans, même s'ils restent peu nombreux dans ces pays (29 812, 7 041 et 4 776 respectivement en 2019). Il est à noter que les migrations de pays d'Afrique du Nord vers d'autres pays du sud de la Méditerranée ont perdu en importance au fil du temps. C'est particulièrement flagrant en Jordanie, qui enregistre une baisse du nombre d'émigrants d'Afrique du Nord, surtout d'Égypte.

Graphique 4.6. Pays accueillant le plus grand nombre d'émigrants d'Afrique du Nord



Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/q2mrx5>

La population immigrant en Afrique du Nord est bien moins importante que la population émigrant de ces pays, malgré une légère augmentation de 0,2 à 0,3 million en 25 ans. La sous-région du Levant est la principale région d'origine des immigrants en Afrique du Nord, l'Autorité palestinienne représentant une source de migration importante. La France est le deuxième plus grand pays d'origine, alors que le nombre de migrants quittant la France pour l'Afrique du Nord a plus que doublé entre 1995 et 2019, très probablement du fait du phénomène des migrations de retour. Certains membres de la diaspora nord-africaine (c'est-à-dire des personnes nées en France de parents immigrants) décident de revenir dans le pays d'origine de leurs parents du fait de liens culturels. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont également des destinations prisées des retraités émigrant de France.

Les Balkans occidentaux font face à des défis similaires à ceux d'Afrique du Nord en matière de déficit migratoire (Graphique 4.7). La sous-région enregistre une émigration massive depuis des décennies, principalement depuis l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine. Entre 1995 et 2019, le ratio du nombre d'émigrants sur la population dans les Balkans occidentaux est passé de 18,5 % à 30,7 %, ce qui en fait le plus élevé de toutes les sous-régions de l'UpM. 96,7 % de ces émigrants se sont rendus dans un pays voisin membre de l'UE, notamment l'Italie, la Grèce ou la Croatie. De plus, même si le volume d'immigrants dans les Balkans occidentaux a augmenté ces dernières décennies, la part des immigrants sur la population totale reste faible (2 %), en particulier au regard de l'importance de la population émigrante. La majorité des immigrants de Bosnie-Herzégovine vivaient au Monténégro.

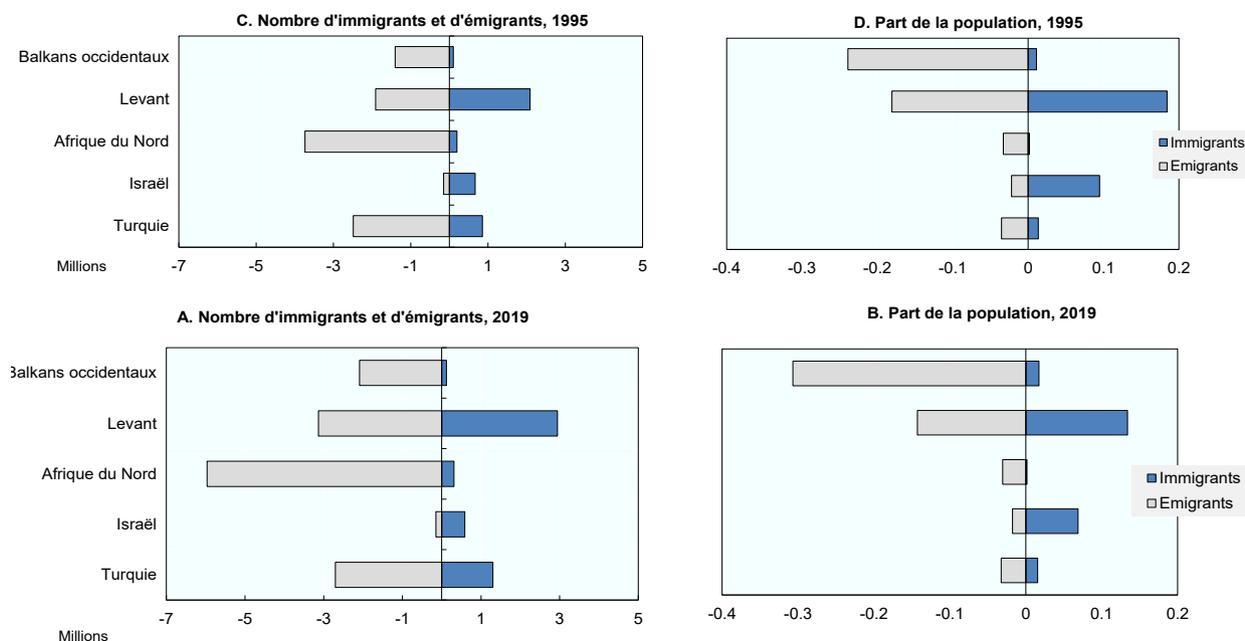
Le manque d'attractivité pour les immigrants, auquel s'ajoutent des niveaux d'émigration élevés (en particulier pour la population en âge de travailler), provoque une baisse de la population et de la population

active dans les Balkans occidentaux. Des efforts continus ont été engagés pour encourager les migrants ou les émigrants à revenir.

Contrairement aux tendances enregistrées dans d'autres sous-régions, les migrations dans la sous-région du Levant relèvent principalement des migrations intra-régionales (Graphique 4.7), avec pour principal moteur une population importante de Palestiniens déplacés de force en Jordanie et au Liban. La Jordanie accueillait à elle seule 2,2 millions de réfugiés palestiniens inscrits auprès de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) en 2018. La crise des réfugiés syriens a fortement affecté les migrations dans la sous-région du Levant en contraignant quelque 120 000 réfugiés palestiniens à fuir la Syrie pour le Liban et la Jordanie, mais aussi vers la Turquie et au-delà (UN, 2019^[17]). En 2019, sur les 2,9 millions d'émigrants de l'UpM résidant dans la sous-région du Levant, 2,6 millions étaient palestiniens. Pour cette même raison, le ratio des émigrants et des immigrants sur la population totale est toujours resté élevé dans la sous-région du Levant, atteignant 13,4 % et 14,3 % en 2019 (Graphique 4.7), malgré une baisse de ces deux ratios depuis 2005 (Annexe 4.A).

La Turquie demeure à la fois un pays d'origine et un pays de destination des migrants de cette région, même si sa population immigrante augmente plus rapidement que sa population émigrante depuis 1995.

Graphique 4.7. Émigrants venant de et immigrants vivant dans des sous-régions/pays de l'UpM non membres de l'UE



Note : le terme « immigrant » désigne des personnes résidant dans le pays et nées à l'étranger. Le terme « émigrant » désigne les personnes résidant en dehors de leur pays de naissance en 2019.

Source : calculs des auteurs, d'après le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

StatLink  <https://stat.link/4ubmyn>

Migrations Sud-Sud en Méditerranée du Sud

Même si le phénomène reste minoritaire par rapport aux migrations impliquant l'UE, il est intéressant de se pencher sur les flux migratoires Sud-Sud au sein de l'UpM. Plusieurs pays du sud de la Méditerranée entretiennent une longue tradition de migrations de main-d'œuvre au sein de la région, notamment l'Égypte, la Jordanie et le Liban (David and Marouani, 2016^[18]). Si traditionnellement, la majorité des flux migratoires de main-d'œuvre intra-MENA avaient pour destination les pays du Golfe importateurs de main-d'œuvre, deux autres tendances n'impliquant pas les pays du Golfe sont à identifier (OIM, 2010^[19]). La première concerne les migrations de pays très peuplés de la région MENA vers des pays riches en ressources comme la Libye, même si cette tendance a perdu en importance au fil des ans du fait de l'évolution considérable de la situation régionale ces dix dernières années, en particulier sur le plan de l'attractivité de la Libye. La deuxième tendance porte sur les flux de « migration de remplacement » entre les pays qui sont à la fois importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. Ces flux se produisent généralement entre les économies du Levant (y compris l'Égypte) et portent aussi bien sur des migrations qualifiées et non qualifiées. Différentes tendances sont à identifier : dans certains cas, des postes rendus vacants par l'émigration sont occupés directement par les migrants arrivants. Dans d'autres cas, la mobilité sociale interne génère des lacunes de compétences entre les flux migratoires entrants et sortants.

La Jordanie est un bon exemple de pays au centre de flux de « migration de remplacement ». Une grande partie de la main-d'œuvre émigrant de ce grand pays exportateur de main-d'œuvre est hautement qualifiée (62 % de la main-d'œuvre immigrante détenant un diplôme universitaire en 2010 (Wahba, 2012^[20]) et tournée vers les pays du Golfe. En revanche, les migrants arrivant en Jordanie sont une très bonne illustration des flux de mobilité de main-d'œuvre Sud-Sud entre pays du sud de la Méditerranée. Selon des données du ministère du Travail de Jordanie, la plupart des travailleurs étrangers (près de 65 %) en Jordanie en 2015 étaient originaires de pays arabes, et plus précisément d'Égypte (61 %) (EMNES, 2018^[21]). Ces chiffres tiennent uniquement compte des migrants arrivant en Jordanie avec un visa de travail, ce qui exclut l'importante population réfugiée en Jordanie, provenant principalement de l'Autorité palestinienne et de Syrie. 93 % de ces travailleurs étrangers ont un niveau de qualification équivalent ou inférieur à l'éducation secondaire, ce qui confirme le faible niveau de qualification de la migration de main-d'œuvre entre pays du sud de la Méditerranée (ibid).

Entre 2000 et 2015, le nombre de travailleurs migrants égyptiens en Jordanie a plus que doublé (Razzaz S, 2017^[22]). En 2016, d'après la CAPMAS (Agence centrale égyptienne pour la mobilisation du public et les statistiques), les migrants égyptiens en Jordanie représentaient 18 % du total des migrants égyptiens dans la région MENA (CAPMAS, 2017^[23]), faisant de la Jordanie la deuxième destination des flux migratoires sortant d'Égypte, après l'Arabie Saoudite, et la première destination intra-UpM. Cela cadre avec les résultats identifiés à l'échelle sous-régionale, concernant un phénomène important de migrations de main-d'œuvre non qualifiée entre la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Autorité palestinienne et l'Égypte dans les années 2000, en particulier des migrations saisonnières favorisées par un léger écart salarial entre ces pays au cours de la période (Bardak, 2017^[24]).

Néanmoins, ces dynamiques Sud-Sud restent mineures par rapport aux structures d'émigration des pays du sud de la Méditerranée vers l'UE ou d'autres pays de la région MENA non-membres de l'UpM. En effet, au sein de la sous-région de Méditerranée du Sud, la part des flux d'émigration vers d'autres pays de la sous-région par rapport au total des flux d'émigration de la sous-région a baissé entre 2005 et 2019, ce qui souligne la persistance des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et le manque d'attractivité entre pays de la sous-région.

Migrations Sud-Sud dans les Balkans occidentaux

La dynamique des flux de migration Sud-Sud au sein de la sous-région des Balkans occidentaux est bien différente de celle des pays du sud de la Méditerranée. Ces dernières années, la part de la migration à des fins professionnelles entre pays des Balkans, mais également les flux migratoires pour des motifs

familiaux, ont diminué par rapport aux autres formes de migration. Selon des données d'Eurostat, si les premiers titres de séjour avec autorisation de travail représentaient 43 % des titres délivrés à des migrants intra-Balkans en 2008, ce pourcentage a diminué pour atteindre environ 20 % en 2016 (World Bank/Vienna Institute for International Economic Studies, 2018^[25]).

Des études couvrant la période 2009-2013 signalaient déjà le caractère saisonnier des migrations de main-d'œuvre intra-Balkans. En effet, la majorité des autorisations de travail accordées à des travailleurs étrangers étaient délivrées pour le secteur du tourisme, de l'agriculture et du bâtiment, qui ont fortement recours à une main-d'œuvre saisonnière. La part des autorisations de travail sur le total des titres de séjour temporaires a augmenté régulièrement entre 2009 et 2013, pour atteindre 67 % au Monténégro en 2013 (IOM, 2014^[26]).

Des études précédentes ont déjà souligné le rôle central du Monténégro dans les flux de migrations de main-d'œuvre intra-Balkans : en 2013, le pays attirait les trois quarts des travailleurs migrants de la région (Vidovic H et al, 2015^[27]). Il s'agissait principalement de flux peu qualifiés, 87 % des autorisations de travail délivrées au Monténégro étant destinées à des migrants ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires ou de niveau inférieur. En revanche, l'Albanie était en grande partie exclue des flux intrarégionaux, n'attirant qu'1 % des travailleurs migrants de la région (ibid).

Au cours de la même période, des études ont documenté un phénomène plutôt récent de migration de retour dans les pays des Balkans. Par exemple, le nombre d'Albanais revenant dans le pays a fortement augmenté après 2008. Au total, 133 554 immigrants albanais sont revenus en Albanie entre 2009 et 2013, dont 35 % étaient âgés de 18 à 29 ans. Ces migrants de retour constituent un potentiel important en termes d'apport de main-d'œuvre pour leur pays d'origine.

Contribution des immigrants au marché du travail des pays d'accueil, et intégration dans le marché du travail

Les immigrants constituent une part importante de la main-d'œuvre des grands pays de destination de l'UpM. À l'échelle régionale, la part de la main-d'œuvre née à l'étranger sur l'ensemble des travailleurs a légèrement augmenté, passant de 10 % en 2010 à 12 % en 2019 (Tableau 4.2). Au cours de la même période, dans les 33 pays de destination de l'UpM, elle a augmenté de 72 % à 74 %. Si les données sur le taux de chômage des immigrants par pays d'origine ne nous permettent pas de procéder à une analyse approfondie de la contribution des migrants des pays de l'UpM au marché du travail des pays d'accueil et de leur intégration dans les marchés du travail des pays d'accueil, des analyses qualitatives et des études de cas nous fournissent néanmoins des informations intéressantes.

Tableau 4.2. Main-d'œuvre née à l'étranger des pays de l'UpM, par sexe

Main-d'œuvre	2010			2019		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Nés à l'étranger de tous les pays (en milliers)	21 998	11 956	10 041	28 092	15 338	12 751
Part de la main-d'œuvre née à l'étranger dans la main-d'œuvre totale	10 %	9 %	10 %	12 %	11 %	12 %

Note : les données désignent les travailleurs âgés de 15 à 64 ans. La catégorie *Nés à l'étranger de tous les pays* désigne les personnes nées en dehors du pays déclarant, y compris les pays non membres de l'UpM. Données disponibles pour 32 pays de l'UpM : 27 États membres de l'UE, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël et Turquie. Pour le Monténégro, la Turquie et Israël, les données de 2010 sont celles de 2011 ou 2012 ; les données d'Égypte et d'Israël sont celles de 2011 et 2017 au lieu de 2019.

Source : calculs des auteurs, d'après OIT 2020, *Labour force by sex, age and place of birth (ensemble de données)*, https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer4/?lang=en&segment=indicator&id=MST_TEAP_SEX_AGE_CBR_NB_A.

L'émigration économique est une caractéristique structurelle des pays du sud de la Méditerranée et des Balkans depuis des décennies. En raison de liens géographiques, politiques et sociaux, mais aussi d'une

demande croissante de main-d'œuvre peu qualifiée du secteur industriel européen, les flux migratoires venant du sud de la Méditerranée, et en particulier d'Afrique du Nord, aboutissaient historiquement dans les pays d'Europe de l'Ouest. Aujourd'hui, la persistance de taux de chômage élevés et le manque d'opportunités de formation et d'emploi dans la plupart des pays du sud de la Méditerranée et des Balkans demeurent un facteur important d'émigration soutenue vers l'UE. Cependant, si l'avantage économique potentiel qu'il y a à travailler à l'étranger demeure un facteur important de motivation des migrants, ces derniers sont également mus par d'autres raisons, comme les opportunités d'éducation et de formation, le regroupement familial, le mariage ou les services publics de meilleure qualité dans les pays plus développés sur le plan économique. Il ressort des résultats d'une enquête sur les motivations des migrants en âge de travailler au Maroc et en Bosnie-Herzégovine, présentés dans l'Encadré 4.2 que les motivations sont très hétérogènes en fonction du sexe, de l'âge et du pays. Cela met en lumière la complexité des facteurs façonnant la propension à la migration au sein de l'UpM, qui est en partie due à l'attractivité du pays de destination, mais également à la volonté ou non des migrants de se déplacer, en fonction de leur appréciation subjective de leur situation.

Ainsi, dans un pays de destination donné, la main-d'œuvre née à l'étranger se divise en plusieurs catégories d'immigrants, dont certains ne sont pas arrivés dans le pays d'abord pour des raisons professionnelles ou avec un visa de travail. Notamment, les migrations pour des raisons familiales (c'est-à-dire, des pays du sud de la Méditerranée vers l'UE) demeurent l'une des principales caractéristiques des structures migratoires de l'UpM et contribuent fortement à la formation d'une main-d'œuvre née à l'étranger dans les pays de destination. Près de la moitié des migrants arrivant de pays du sud de la Méditerranée pour des raisons familiales sont en âge d'activité maximale (entre 20 et 50 ans) et il est donc probable qu'ils cherchent des opportunités professionnelles à leur arrivée dans le pays de destination (Alcidi et al., 2019^[28]). L'existence de liens historiques entre des pays, par la voie des migrations familiales, contribue ainsi à faciliter les migrations dans un contexte de politiques migratoires de plus en plus restrictives. C'est ce que souligne l'Encadré 4.3, qui dresse une vue d'ensemble des tendances migratoires entre le Maroc et la France, l'une des principales structures de migration transméditerranéenne de la région de l'UpM. Il expose la façon dont des voies migratoires durables peuvent se maintenir malgré l'évolution de la conjoncture économique, principalement du fait de la persistance des liens familiaux.

Encadré 4.2. Motivations des migrants en âge de travailler

Motivations des migrants actuels et volontaires au Maroc -

Une enquête nationale récente conduite par le Haut-Commissariat au Plan du Maroc (2020) sur la propension à migrer et les raisons d'émigrer des émigrants marocains actuels ou potentiels met en évidence le poids important des motifs économiques dans la décision et/ou l'intention d'émigrer. Parmi les émigrants potentiels, 60,3 % ont déclaré souhaiter émigrer pour trouver un travail et 15,5 % ont cité des raisons liées aux études et aux formations, tandis que 8,2 % avançaient plutôt les coûts et les conditions de vie comme principal moteur de leur volonté d'émigrer. De plus, le fait d'être au chômage semble être un facteur important dans l'intention de migrer, car un peu plus de 50 % des répondants au chômage ont déclaré vouloir émigrer, contre 22 % seulement pour les personnes employées.

Les résultats sont similaires pour les raisons ayant incité les émigrants actuels à quitter le Maroc. Plus de la moitié (53,3 %) des Marocains vivant actuellement à l'étranger ont émigré pour des raisons économiques, principalement pour trouver un emploi et améliorer leurs conditions de travail. L'éducation et la formation sont la deuxième raison la plus fréquemment citée pour l'émigration (23,4 %), suivies par le regroupement familial et le mariage (19,9 %).

L'enquête souligne également des motivations très différentes d'un groupe socio-démographique à l'autre. Les motifs économiques sont plus prévalents chez les hommes que chez les femmes, deux tiers des migrants masculins actuels déclarant rechercher des opportunités professionnelles ou l'amélioration de leurs conditions de travail et/ou de vie comme principale raison d'émigrer, contre seulement 26 % des femmes. Un écart similaire, bien que plus faible, entre les sexes, a également été identifié chez les migrants potentiels (les raisons économiques ont été citées comme le principal facteur de leur volonté d'émigrer par 81,8 % des hommes contre 58,7 % des femmes). À l'inverse, les femmes citaient davantage l'éducation comme facteur d'émigration que les hommes, tant pour les migrants futurs que les migrants actuels. Les raisons familiales étaient beaucoup plus importantes pour les émigrantes (41,4 %) que les émigrants (9,2 %).

Facteurs déterminants de la migration des jeunes de Bosnie-Herzégovine

Une étude empirique récente sur l'émigration de Bosnie-Herzégovine s'appuie sur des données de l'Enquête nationale sur la perception des citoyens (NSCP - *National Survey on Citizens Perception*) conduite par l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) en 2017 pour mettre en lumière les différents facteurs affectant la propension des Bosniaques à quitter leur pays, en mettant l'accent sur les jeunes. Il en résulte que les facteurs économiques entrent en ligne de compte, les répondants au chômage étant 13 % plus nombreux que les répondants employés à déclarer envisager l'émigration.

Dans le même temps, certains facteurs non économiques sont identifiés comme importants dans la propension à migrer. Ainsi, le niveau de satisfaction des services publics et des institutions affecte la propension des répondants à envisager l'émigration.

Si cela suggère que la qualité des institutions nationales et la confiance en ces dernières peuvent affecter la décision d'émigrer d'une personne, l'étude n'a pas trouvé la preuve d'un lien entre la satisfaction globale à l'égard de la vie et la propension à émigrer.

Source : (Haut-Commissariat au Plan, 2020^[29]), (Begović et al, 2020^[30])⁴

Encadré 4.3. À la loupe : migrations de main-d'œuvre entre le Maroc et la France

Après l'Espagne, la France est la deuxième destination la plus populaire des émigrants marocains, avec une moyenne de 27 300 titres de séjour délivrés chaque année par la France à des ressortissants marocains entre 2010 et 2019.

Historiquement, les migrations de main-d'œuvre du Maroc vers la France étaient principalement composées de travailleurs peu qualifiés, mais une évolution importante s'observe depuis une vingtaine d'années. Le Maroc a toujours été un pourvoyeur important de travailleurs saisonniers pour la France, et le premier pourvoyeur non membre de l'UE. D'après Eurostat, sur les 5 594 premiers titres de séjour délivrés à des travailleurs saisonniers non européens en 2018, près de la moitié (2 611) étaient accordés à des Marocains (Eurostat, 2020^[31]). La majorité de ces saisonniers migrants travaillent dans le secteur de l'agriculture. Dans le même temps, l'accélération d'autres types de migrations de main-d'œuvre depuis le Maroc s'observe depuis une dizaine d'années. Sur les premiers titres de séjour délivrés par la France à des ressortissants marocains pour des motifs professionnels entre le début des années 2010 et 2019, la délivrance de cartes de séjour pour travailleurs saisonniers a augmenté de 270 %, tandis que l'augmentation était de près de 400 % pour les autres types d'autorisation de travail.

De plus, les structures migratoires se sont caractérisées par un intérêt croissant pour l'immigration de jeunes hautement qualifiés, ce qui s'est traduit par plusieurs accords bilatéraux conclus entre la France et le Maroc pour favoriser la mobilité des jeunes professionnels marocains recherchant une expérience professionnelle en France. Un accord initial a été conclu en 2001 pour mettre en œuvre le dispositif « jeunes professionnels », qui prévoit l'immigration de 300 Marocains par an, pour une durée de 3 à 18 mois. Ce dispositif a depuis été étendu pour permettre à des jeunes professionnels d'obtenir un titre de séjour de 4 ans renouvelable grâce au dispositif « Passeport talent » créé en 2016. Ce dernier concerne les professionnels hautement qualifiés, les artistes et les personnes cherchant à créer une entreprise/investir en France. En 2019, selon les données du ministère de l'Intérieur français, 19 366 titres de séjour avaient été délivrés dans le cadre du dispositif « Passeport talent » ; cependant, l'absence de données ventilées par pays ne permet pas d'estimer le nombre de Marocains ayant bénéficié du dispositif.

Récemment, l'accélération rapide des migrations d'étudiants marque une évolution importante des structures migratoires entre les deux pays. En effet, cette catégorie de migrants a plus que doublé entre 2008 et 2018. Le nombre de premiers titres de séjour étudiants délivrés à des Marocains est passé de 4 919 à 11 229 au cours de la période, faisant du Maroc le premier pourvoyeur de migrants étudiants non membre de l'UE en France. À l'inverse, la France est la première destination des étudiants marocains et accueille 29 000 des 51 000 Marocains étudiant à l'étranger.

Cette tendance est également importante pour les migrations de main-d'œuvre, car la plupart des étudiants restent en France pour y trouver un travail après l'obtention de leur diplôme. En effet, les données collectées dans le cadre du projet MIREM (Migration de retour au Maghreb) suggèrent qu'entre 2005 et 2008, seuls 12,5 % des étudiants marocains migrants sont retournés au Maroc après la fin de leurs études. Toutefois, il faut noter que depuis le début des années 2000, l'émigration marocaine en France se caractérise par une part décroissante de l'émigration de main-d'œuvre. Le regroupement familial représente désormais la principale caractéristique de l'émigration marocaine en France, ce qui explique en grande partie la stabilité relative des flux migratoires entre le Maroc et la France ces dernières décennies.

Source : (Eurostat, 2020^[31]); (Lacroix, 2018^[32]); (UNESCO, 2020^[33]), (De Bel-Air, 2016^[34]) ; (Bouoiyou el al, 2014^[35])

Ces dernières années, l'intégration sur le marché du travail de l'Union européenne de migrants issus de pays de l'UpM non membres de l'UE s'est caractérisée par des tendances différenciées. Indépendamment du niveau de qualification, dans quasiment tous les pays de l'UE, le taux d'emploi des immigrants issus de pays non membres de l'UE était inférieur à celui des immigrants venant de d'autres pays de l'UE, ce qui souligne des lacunes d'intégration entre les immigrants venant de l'extérieur de l'UE et les immigrants intra-UE. Des études ont notamment démontré que dans les pays de l'UE, les travailleurs originaires d'Afrique du Nord avaient un taux d'emploi inférieur à celui des migrants d'autres régions, y compris des migrants venant de l'extérieur de l'UpM. En 2018, le taux d'emploi des immigrants d'Afrique du Nord était de 50,3 % en moyenne, contre 65 % pour le total des travailleurs de l'UE nés à l'étranger (OECD, 2020^[6]). En outre, contrairement à la plupart des autres groupes de migrants, les résultats sur le marché du travail des migrants nés au Moyen-Orient ne se sont pas particulièrement améliorés ces dernières années, avec plus d'un migrant sur cinq provenant de cette région et vivant dans l'UE sans emploi en 2018, un ratio quasiment identique à celui de 2013 (OECD, 2019^[36]).

De la même façon, le taux d'emploi des jeunes migrants issus de pays non membres de l'UE (20-34 ans) et ne suivant pas d'études ou de formations était inférieur à celui des autres sous-groupes de populations (Eurostat, 2019^[37]). Par contraste, parmi tous les jeunes (15-34 ans) employés dans l'UE, ceux qui n'étaient pas nés dans l'UE présentaient des taux élevés de travail temporaire, un chiffre passé de 46 % en 2010 à 56 % en 2019. Même si l'emploi temporaire peut être associé au sous-emploi et à d'autres risques et vulnérabilités, il peut également être source d'opportunités importantes pour les jeunes migrants, qui sont généralement plus enclins à entamer une migration temporaire et ne sont pas seulement motivés par les avantages économiques, mais également par une quête de développement personnel, entre autres (UN, 2013^[38]).

En parallèle, ces dernières années a émergé une nouvelle tendance de migration de main-d'œuvre hautement qualifiée des pays de l'UpM vers l'UE, soit 20 % des émigrants âgés de 18 à 34 ans en 2017 (Alcidi, 2019^[14]). Les pays de l'UpM non membres de l'UE constituent un vivier croissant de jeunes travailleurs potentiels qualifiés en quête d'opportunités à l'étranger. L'émigration à des fins d'éducation augmente elle aussi, même si elle reste minoritaire parmi les flux migratoires (Bardak, 2015^[13]). Il pourrait s'agir d'un moteur de plus grande intégration socio-économique de ces migrants, car leur niveau d'éducation pourrait améliorer leurs perspectives d'emploi dans le pays.

Indicateur M2 : Obligations en matière de visas

Les politiques en matière de visa sont un facteur important de la facilitation de la circulation des personnes entre les pays. Des obligations lourdes en matière de visa, la limitation de la durée du séjour et les difficultés d'obtention des autorisations de travail sont autant de freins à la mobilité au sein de l'UpM.

Le *Henley Passport Index* (classement Henley des passeports), qui classe les pays en fonction du nombre de destinations ouvertes à leurs citoyens sans visa préalable, met en évidence un potentiel important d'assouplissement des obligations en matière de visa au sein de l'UpM, entre les pays membres et non membres de l'UE ainsi que dans la sous-région de Méditerranée du Sud.

Obligations en matière de visas entre pays membres et non membres de l'UE

Les obligations en matière de visas entre pays membres et non membres de l'UE pour 2020 sont représentées dans le (Tableau 4.3) et le (Tableau 4.4), respectivement pour les citoyens non membres de l'UE se rendant dans des pays de l'UE et pour des citoyens de l'UE se rendant dans des pays non membres de l'UE. À noter :

- Grâce à des progrès dans la libéralisation des visas, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro ont rejoint la liste des pays exempts de visas en 2010. Pour tous les autres pays à l'exception d'Israël, des critères stricts d'entrée dans l'UE restent de mise.

- La part de visas non délivrés (sur le total des demandes de visa) reste élevée pour les ressortissants des pays du sud de la Méditerranée (Schengen Visa Info, 2019^[39]). Enfin, par rapport à 2014, le taux de visas non délivrés a augmenté pour les ressortissants de tous les pays du sud de la Méditerranée ces cinq dernières années.

Tableau 4.3. Obligations en matière de visas au sein de l'UpM : citoyens non membres de l'UE se rendant dans des États membres de l'UE

Country of destination	Country of origin												
	ALB	DZA	BIH	EGY	ISR	JOR	LBN	MRT	MNE	MAR	PSE	TUN	TUR
AUT	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
BEL	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
BGR	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
HRV	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
CYP	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
CZE	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
DNK	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
EST	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
FIN	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
FRA	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
DEU	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
GRC	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
HUN	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
IRL	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
ITA	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
LVA	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
LTU	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
LUX	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
MLT	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
NLD	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
POL	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
PRT	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
ROU	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
SVK	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
SVN	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
ESP	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange
SWE	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Green	Light Orange	Light Orange	Light Orange	Light Orange

Note : les cellules vertes indiquent un accès sans visa. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2020, *Henley Passport Index*, <https://www.henleypassportindex.com/passport>

Il est intéressant de noter que les restrictions ne sont pas réciproques. L'Algérie est le seul pays à exiger un visa préalable à l'entrée dans le pays pour les ressortissants de l'UE, tandis que dans les autres pays, les voyageurs détenteurs d'un passeport d'un État membre de l'UE peuvent soit voyager sans visa, soit obtenir un visa à l'arrivée. Ces dispositions facilitent l'afflux de touristes provenant de l'Union européenne, eu égard à la taille du secteur du tourisme dans plusieurs économies du sud de la Méditerranée (voir l'Indicateur M3 sur la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi).

Tableau 4.3. Obligations en matière de visas au sein de l'UpM : citoyens de l'UE se rendant dans des pays non membres de l'UE

Pays d'origine	Pays de destination												
	ALB	DZA	BIH	EGY	ISR	JOR	LBN	MRT	MNE	MAR	PSE	TUN	TUR
AUT													
BEL													
BGR													
HRV													
CYP													*
CZE													
DNK													
EST													
FIN													
FRA													
DEU													
GRC													
HUN													
IRL													
ITA													
LVA													
LTU													
LUX													
MLT													
NLD													
POL													
PRT													
ROU													
SVK													
SVN													
FR													
SWE													

Note : les cellules vertes indiquent un accès sans visa. Les cellules jaunes indiquent une politique de visa à l'arrivée. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays. Un astérisque indique que les citoyens nécessitent un visa préalable, mais peuvent l'obtenir par une demande électronique.

Source : Henley & Partners 2020, *Henley Passport Index*, <https://www.henleypassportindex.com/passport>.

Obligations en matière de visas dans la sous-région du sud de la Méditerranée

Il subsiste des obstacles importants à la mobilité humaine entre pays du sud de la Méditerranée. Comme l'illustre le (Tableau 4.4), dans la plupart des cas, il faut un visa préalable pour voyager entre les différents pays. De fait, le classement des pays du sud de la Méditerranée dans le *Henley Passport Index* s'est dégradé ces 10 dernières années, allant de la 74^e position pour la Tunisie à 102^e position pour le Liban (les places les plus élevées étant réservées aux pays dont les citoyens bénéficient d'un accès sans visa au plus grand nombre de pays).

Toutefois, il existe des écarts importants d'un pays du sud de la Méditerranée à l'autre pour ce qui est de la possibilité des citoyens de voyager sans visa dans d'autres pays de la sous-région :

- Les citoyens tunisiens n'ont besoin d'un visa que pour deux pays (l'Égypte et l'Autorité palestinienne).

- Les ressortissants libanais et palestiniens ont besoin d'un visa préalable pour tous les pays sauf trois pour le Liban et deux pour l'Autorité palestinienne.
- Il existe un système réciproque d'exemption de visa entre certains pays, notamment entre l'Algérie, Maroc et la Tunisie ; l'Égypte et la Jordanie ; ou encore la Jordanie et le Liban.

Tableau 4.4. Obligations en matière de visas entre pays du sud de la Méditerranée, 2020

Pays de destination	Pays d'origine								
	DZA	EGY	JOR	LBN	MRT	MAR	PSE	TUN	TUR
DZA	Orange	Orange	Orange	Orange	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange
EGY	Orange	Orange	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
JOR	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Orange	Vert	Vert	Vert
LBN	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert
MRT	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
MAR	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Vert	Vert
PSE	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
TUN	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Orange	Vert
TUR	Orange	Orange	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Orange

Note : les cellules vertes indiquent un accès sans visa. Les cellules jaunes indiquent une politique de visa à l'arrivée. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2020, Henley Passport Index, <https://www.henleypassportindex.com/passport>.

Obligations en matière de visas et échange de services

L'essor des échanges de services a contribué à l'émergence de nouvelles formes de mobilité transfrontalière visant à la prestation de ces services. La circulation transfrontalière des personnes ne représente certes pas une grande part des échanges de services (4 % des exportations et importations d'échanges de services dans l'UE avec des partenaires non membres de l'UE), mais elle est essentielle aux activités commerciales internationales.

Le « Mouvement des personnes physiques » est l'un des quatre modes (Mode 4) de fourniture de services échangés sur le plan international prévu par l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Ce mode se réfère à la « la présence [temporaire] de personnes physiques d'un Membre [de l'OMC] sur le territoire de tout autre Membre [dans le but de fournir un service] »¹. Cela concerne différentes catégories de travailleurs : i) les personnes transférées à l'intérieur de leur entreprise ; ii) les visiteurs se déplaçant pour affaires ; iii) les fournisseurs de services contractuels et ; iv) les professionnels indépendants. La durée du séjour temporaire à l'étranger est variable, pouvant aller de quelques jours ou semaines dans le cas des visiteurs se déplaçant pour affaires à plusieurs années pour les personnes transférées à l'intérieur de leur entreprise, tant que le but du séjour reste la fourniture de services. Si l'AGCS couvre les prestataires de services quel que soit leur niveau de compétence, dans la pratique, la circulation de main-d'œuvre dans le cadre des échanges de services concerne principalement des professionnels hautement qualifiés, des directeurs et des cadres d'entreprise.

Les restrictions apportées au Mode 4 peuvent prendre la forme d'obligations restrictives en matière de visas, qui peuvent également freiner les déplacements temporaires de prestataires de services entre pays de l'UpM.

La mesure des échanges de services est complexe et les données ne permettent pas de procéder à une analyse approfondie des échanges de services intra-UpM au titre du Mode 4. Tous les pays membres de l'UpM ont pris des engagements en vertu de l'AGCS et par le biais des accords d'associations bilatéraux euro-méditerranéens conclus entre pays méditerranéens membres et non membres de l'UE, car la

Déclaration de Barcelone contient également des engagements relatifs à la libéralisation des échanges de services. Toutefois, ces accords n'incluent pas systématiquement d'engagements sur la circulation des personnes physiques. En effet, l'Indice de restriction sur les échanges de services (IRES) de l'OCDE suggère que les restrictions de circulation des prestataires de services temporaires sont plus importantes que celles qui s'appliquent à d'autres modes dans la plupart des pays².

Les accords conclus entre l'UE et l'Afrique du Nord réaffirment globalement les obligations générales des deux parties en vertu de l'AGCS de l'OMC. L'accord conclu avec le Maroc et la Tunisie inclut des engagements de non-discrimination concernant les conditions de travail et les droits la sécurité sociale des ressortissants de ces pays travaillant légalement dans l'UE. Seuls les accords conclus avec l'Algérie et la Jordanie contiennent une disposition spécifique sur la circulation des travailleurs temporaires dans le cadre des échanges de services. Par exemple, pour la Jordanie, l'accord permet aux entreprises jordaniennes implantées dans un pays de l'UE d'accueillir des personnes jordaniennes transférées à l'intérieur de leur entreprise lorsqu'elles sont considérées comme du « personnel de base ». Les négociations relatives à l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ont été ouvertes en 2013 entre l'UE et le Maroc, et en 2015 entre l'UE et la Tunisie. Plusieurs cycles de négociation portaient sur la question importante de la circulation des personnes physiques. En outre, l'Accord sur le commerce des services (ACS) est actuellement négocié par 23 membres de l'OMC, y compris l'UE, Israël et la Turquie. Comme pour les autres accords commerciaux de l'UE, cette dernière a mis l'accent sur les engagements concernant les professionnels hautement qualifiés.

Indicateur M3 : Contribution du tourisme au PIB et à l'emploi

Le secteur international du tourisme et des voyages est tributaire de la capacité des personnes à voyager librement entre leur lieu de résidence et leur destination, à traverser les frontières et à entrer dans d'autres pays. Toutefois, de nombreux facteurs ont des effets sur la mobilité en voyage et limitent la libre circulation des personnes, ce qui a des répercussions négatives sur le tourisme et la croissance économique. Par exemple, la sécurité, les douanes et l'immigration, les infrastructures d'accès et les réglementations aériennes sont autant de points qui peuvent affecter la liberté de voyager (OECD, 2014^[40]). La facilitation des voyages vise à réduire ces obstacles pour rendre les voyages simples et clairs.

Les politiques en matière de visas et d'entrée, qui contrôlent la circulation transfrontalière des personnes, ont un fort impact sur les voyages et le tourisme. Il existe une marge de manœuvre importante pour l'adoption d'approches plus intelligentes de soutien de la croissance économique et du tourisme tout en préservant l'intégrité et la sécurité des frontières nationales.

La région de l'UpM est l'une des premières destinations touristiques au monde. D'après l'Organisation mondiale du Tourisme, la région méditerranéenne a attiré à elle seule 342 millions de touristes en 2014, soit 30 % du total des arrivées de touristes dans le monde (OMT, 2019^[41]). Si la plupart de ces flux touristiques restent dirigés vers les pays européens riverains de la Méditerranée (71 %), de nouvelles économies du sud de la Méditerranée et du sud-est de l'Europe se sont imposées comme des destinations touristiques de plus en plus populaires. Le tourisme intrarégional constitue la majeure partie des flux touristiques dirigés vers des pays de l'UpM, même s'il subsiste un écart important entre la position des pays européens et non européens dans les flux touristiques intrarégionaux. En 2010, 81 % des touristes arrivant en Méditerranée provenaient d'Europe, contre 6 % seulement en provenance du Moyen-Orient. En outre, la part du tourisme intrarégional sur l'ensemble des flux touristiques varie considérablement d'un pays à l'autre : en 2006, les touristes originaires des pays du sud de la Méditerranée représentaient 46 % des touristes arrivant dans la sous-région du Levant, mais seulement 9 % des touristes arrivant en Afrique du Nord.

Au fil de la décennie, les répercussions du Printemps arabe se sont traduites par une certaine redistribution des flux touristiques dans la région de l'UpM ; les pays du sud de la Méditerranée ont ainsi perdu 12 millions de touristes entrants entre 2010 et 2014, alors que les flux touristiques dirigés vers les pays

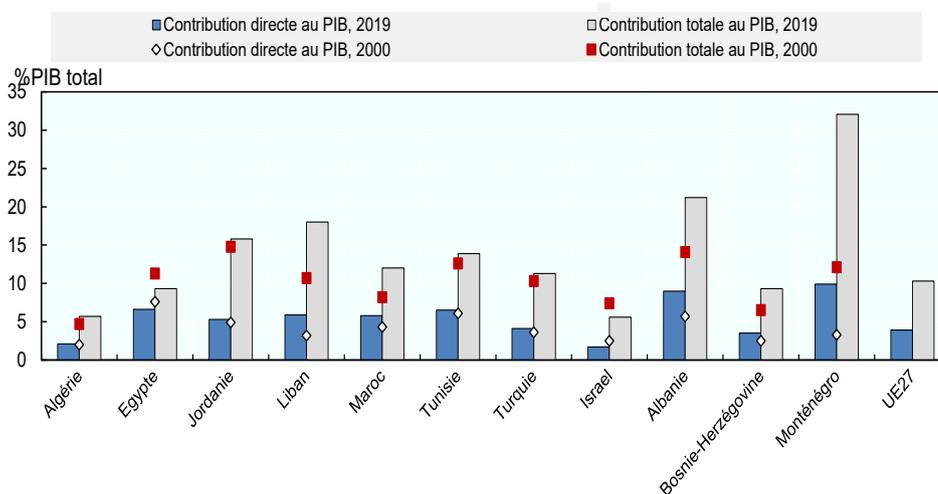
européens des rives de la Méditerranée ont fortement augmenté, et de façon disproportionnée, au cours de la même période. Cependant, les dernières années ont été caractérisées par une reprise des arrivées de touristes dans les destinations de la région MENA, avec une augmentation de 10 % entre 2017 et 2018, pour un total de 87 millions de touristes provenant principalement d'Europe et d'autres pays de la région MENA (World Travel and Tourism Council, 2019^[42]). Cette reprise est particulièrement notable en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

Le Graphique 4.8 et (Graphique 4.9) donnent une vue d'ensemble de la contribution du secteur des voyages et du tourisme au PIB et à l'emploi des États membres de l'UpM, soulignant l'importance croissante de ce secteur depuis l'an 2000 dans la plupart des pays. Ce secteur est particulièrement important dans quelques pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. En 2019, compte tenu des contributions directes, mais aussi des impacts indirects et induits, le tourisme représentait plus de 15 % du PIB de plusieurs pays, jusqu'à 32 % au Monténégro. Le secteur du tourisme joue également un rôle important dans la création d'emplois dans la région, car il représente plus de 10 % des emplois de la plupart des économies du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'exception à cette tendance est Israël, dont le poids du tourisme a fortement diminué ces 20 dernières années, de même que l'Égypte, dans une moindre mesure.

L'importance du tourisme pour bon nombre d'économies de l'UpM rappelle les enjeux considérables de la facilitation des voyages dans la région. La réduction des barrières aux voyages internationaux entre pays de l'UpM pourrait contribuer fortement au développement socio-économique de ces pays et renforcer l'intégration de la région euro-méditerranéenne.

Graphique 4.8. Le poids du tourisme dans les économies de l'UpM : part du PIB

Part directe et totale du secteur du tourisme et des voyages dans le PIB, 2000 et 2019.

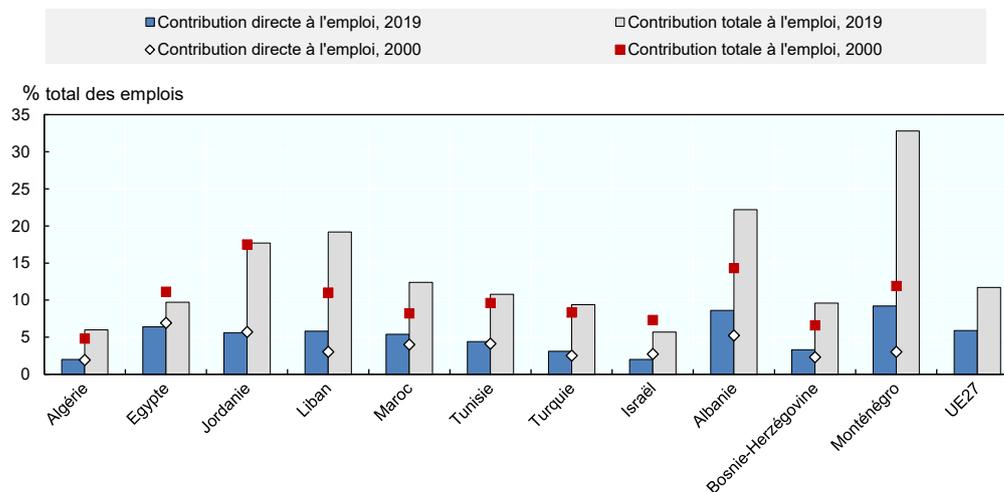


Note : la contribution totale à l'emploi désigne le nombre d'emplois générés directement par le secteur du tourisme et des voyages, plus ses contributions indirectes et induites. Les données pour UE27 sont celles de 2018.

Source : (World Travel and Tourism Council, 2019^[42]); Eurostat, 2018.

Graphique 4.9. Le poids du tourisme dans les économies de l'UpM : contribution à l'emploi

Contribution directe et totale du secteur du tourisme et des voyages à l'emploi, 2000 et 2019



Note : la contribution totale à l'emploi désigne le nombre d'emplois générés directement par le secteur du tourisme et des voyages, plus ses contributions indirectes et induites. Les données pour UE27 sont celles de 2018.
Source : (World Travel and Tourism Council, 2019[42]); Eurostat, 2018.

StatLink  <https://stat.link/56kua9>

Indicateur M4 : Accords bilatéraux et régionaux entre pays de l'UpM

Cette section dresse une vue d'ensemble des dernières évolutions au niveau des accords bilatéraux et régionaux sur la mobilité entre pays de l'UpM, qui jouent un rôle important dans la structuration et l'entretien des structures de circulation des personnes à l'échelle régionale.

Partenariats de mobilité entre l'UE et des pays tiers

Les partenariats de mobilité, lancés par la Commission européenne en 2007, sont un nouvel outil de constitution du « cadre général pour la gestion des diverses formes de circulation légale entre l'UE et les pays tiers » (Commission européenne, 2007^[43]). Reconnaisant l'importance de la circulation des personnes pour l'intégration régionale de l'UE et de ses pays voisins, mais également la nécessité de renforcer la coopération avec ces pays partenaires pour contrer la migration irrégulière, les partenariats de mobilité visent à : i) élargir les possibilités de migration légale vers l'UE ; ii) accompagner les pays dans le renforcement de leurs capacités de gestion des migrations, par le biais d'une assistance financière/technique ; iii) gérer les risques d'exode des compétences par la promotion de la migration circulaire et de retour ; et iv) faciliter la délivrance de visas de courte durée pour les ressortissants de pays partenaires non membres de l'UE.

L'UE a conclu plusieurs partenariats de mobilité avec des pays de l'UpM non membres de l'UE depuis le lancement de cet instrument, à commencer par le Maroc en 2013, puis la Tunisie et la Jordanie en 2014.

Ces accords bilatéraux peuvent constituer une étape importante dans la facilitation de la circulation des personnes dans la région, en particulier la mobilité éducative et professionnelle. De fait, l'un des principaux objectifs avancés par les partenariats de mobilité porte sur l'accroissement des migrations de main-d'œuvre qualifiée de ces trois pays vers l'UE en améliorant la reconnaissance mutuelle des qualifications

professionnelles et universitaires, mais également la communication des informations sur les opportunités d'éducation, de formation et d'emploi au sein de l'UE.

Cependant, la réticence de certains pays du sud de la Méditerranée, comme l'Égypte et l'Algérie, à conclure des partenariats de mobilité avec l'UE met en lumière la capacité limitée de ces instruments à établir un cadre efficace de facilitation de la circulation des personnes au sein de l'UpM. Les conditions strictes associées aux partenariats de mobilité, qui exigent des pays tiers qu'ils s'engagent à respecter les politiques de sécurité de l'Union européenne concernant les migrations irrégulières, notamment en concluant des accords de réadmission et en renforçant leur gestion des frontières, peuvent s'avérer un obstacle à l'instauration d'un outil politique équilibré et bénéfique à toutes les parties pour le développement de la mobilité. De plus, malgré des négociations en cours sur les accords de facilitation des visas avec le Maroc et la Tunisie, l'amélioration des conditions et des opportunités de migration permanente et de voyages temporaires des ressortissants marocains et tunisiens vers l'UE sont remises en question par certains chercheurs (Abderrahim, 2019^[44]).

Accords régionaux et bilatéraux entre pays du sud de la Méditerranée

La circulation des personnes dans la sous-région de Méditerranée du Sud fait l'objet de plusieurs accords régionaux et bilatéraux. La mise en place de la libre circulation est un facteur clé des cadres d'intégration régionale intra-arabes :

La Ligue des États arabes (LEA) a adopté plusieurs accords pour garantir, entre autres, la libre circulation des personnes entre ses États membres. Cela englobe des traités ambitieux comme la Convention pour l'unité économique arabe (1957) et la Charte d'action économique nationale (1980), deux documents envisageant la création d'un espace régional de libre circulation des citoyens arabes, y compris la liberté de séjour et d'emploi. Cependant, contrairement au domaine du commerce, la Convention de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux Interarabes signée en 1981 ne prévoyait aucun cadre contractuel pour la mise en œuvre des principes de circulation des personnes de ces traités, leur préférant une déclaration de principe non contraignante. Par conséquent, malgré les efforts fournis, notamment à l'échelle bilatérale, pour lever les obstacles à la circulation des personnes dans la région, la mise en œuvre de mesures concrètes pour favoriser la parfaite mobilité des personnes tarde (UNESCWA, 2014^[45]).

Le traité constitutif de l'Union du Maghreb arabe (UMA) de 1989 prévoit la libre circulation des personnes entre ses cinq États membres (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie). Toutefois, malgré des efforts fournis en ce sens, la mise en œuvre concrète de mesures en faveur de la libre circulation des personnes reste insuffisante. Contrairement à d'autres communautés économiques régionales africaines, l'UMA n'a pas encore adapté de protocole sur la liberté de circulation, qui jetterait les bases de la pleine mobilité des citoyens au sein de la sous-région. La note de l'UMA pour la dimension « Libre circulation des personnes » de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique demeure particulièrement faible (à 0,438 sur une échelle de 0 à 1) tant par rapport aux autres communautés économiques régionales africaines que par rapport à sa note pour les autres dimensions de l'intégration, comme l'intégration macro-économique ou l'intégration des infrastructures³.

Plusieurs pays du sud de la Méditerranée ont adopté des accords bilatéraux pour promouvoir la mobilité des personnes, et plus précisément de la main-d'œuvre. Le Tableau 4.5 présente un aperçu des accords bilatéraux portant sur la mobilité humaine conclus entre pays du sud de la Méditerranée ces 20 dernières années. L'Encadré 4.4 détaille plus avant la longue coopération bilatérale entre l'Égypte et la Jordanie visant à améliorer la circulation de la main-d'œuvre entre ces deux pays.

Tableau 4.5. Accords bilatéraux sur la mobilité humaine (de la main-d'œuvre) conclus entre les pays du sud de la Méditerranée depuis l'an 2000

Année	Pays signataires	Type
2002	Mauritanie, Maroc	Accord de promotion des échanges et de la coopération sur la formation professionnelle
2004	Algérie, Jordanie	Accord sur la main-d'œuvre
2004	Algérie, Mauritanie	Accord sur le travail
2006	Maroc, Tunisie	Accord sur la résidence et la circulation des travailleurs
2007	Égypte, Jordanie	Protocole d'accord concernant l'organisation de la migration de travailleurs égyptiens dans le Royaume hachémite de Jordanie
2012	Égypte, Jordanie	Protocole d'accord
2016	Égypte, Jordanie	Accord sur le travail

Encadré 4.4. À la loupe : coopération bilatérale entre l'Égypte et la Jordanie sur la mobilité de la main-d'œuvre

Les nombreux accords sur la mobilité de la main-d'œuvre conclus entre l'Égypte et la Jordanie sont un bon exemple de coopération durable visant à favoriser la circulation des personnes à l'échelle bilatérale. Cette coopération remonte à un accord initial signé en 1985 par le ministère égyptien de la Main-d'œuvre et de la Migration et le ministère jordanien de la Main-d'œuvre et de la Solidarité sociale, dans le but de faciliter et d'encadrer les migrations de main-d'œuvre non qualifiée de l'Égypte vers la Jordanie. Un protocole d'accord a ensuite été signé en 2007, suivi en 2009 par un ensemble de réglementations encadrant les migrations de regroupement familial. Un second protocole d'accord a été signé en 2012 pour définir les conditions de révision du statut des migrants égyptiens en situation irrégulière. Le dernier accord sur le travail conclu entre ces deux pays remonte à 2016. Il vise à créer un cadre administratif et juridique uniforme couvrant les travailleurs migrants égyptiens en Jordanie. Cet accord aborde également la question de l'intégration socio-économique des travailleurs migrants en précisant leurs droits, un salaire minimum et les conditions du regroupement familial (Zohry et al, 2020^[46]). Ces accords bilatéraux ont contribué à l'augmentation continue des flux migratoires de main-d'œuvre d'Égypte vers la Jordanie ces dernières décennies.

Source : (OIM, 2010^[19]), *Intra-Regional Labour Mobility in the Arab World*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/alo-iom_intra-regional_labour_mobility_en.pdf

Améliorer la mobilité transfrontalière au bénéfice de tous les participants

Programmes et initiatives visant à encourager les migrations

En 2000, la Stratégie de Lisbonne soulignait le rôle clé des migrations pour permettre à l'UE d'atteindre son objectif de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » (Commission européenne, 2009^[47]). Cet objectif favorise une approche positive de la migration, considérant l'installation de migrants issus de pays tiers comme l'opportunité de combler les lacunes de main-d'œuvre dans des secteurs économiques clés. À la lumière des besoins des marchés du travail des pays européens, ce discours souligne que l'UE a tout intérêt à accroître son attractivité pour exploiter le potentiel des travailleurs hautement qualifiés de pays tiers. Il faut toutefois rappeler que la mise en pratique

de cette approche se trouve de fait très limitée par l'essor d'un discours sécuritaire qui met la lutte contre la migration irrégulière au cœur des politiques migratoires de l'UE.

Néanmoins, différents programmes et initiatives visent à encourager les migrations de main-d'œuvre tant à l'échelle régionale que nationale. En premier lieu, à l'échelle régionale, le **dispositif de Carte bleue européenne** est une procédure harmonisée et accélérée d'obtention d'un titre de séjour valable pour toute l'UE, ouverte à tous les professionnels non européens accédant à un poste hautement qualifié dans un État membre de l'UE (à l'exception du Danemark et de l'Irlande). Ce dispositif incite les travailleurs migrants hautement qualifiés à s'installer dans des pays européens, notamment en simplifiant les procédures administratives pour les migrants et leur famille et en leur assurant des prestations de sécurité sociale égales à celles dont bénéficient les ressortissants du pays d'accueil. Depuis son lancement en 2012, l'importance relative des Cartes bleues s'est accrue par rapport aux autres autorisations de travail délivrées à des immigrants. Les Cartes bleues européennes représentaient 11 % des autorisations de travail en 2017 (Alcidi et al., 2019^[28]), tandis que près de 30 % des autorisations de travail étaient délivrées à des travailleurs hautement qualifiés en 2018, contre 14 % en 2014 (Eurostat, 2020^[48]). Toutefois, ce dispositif n'a pour l'instant qu'un impact limité sur les migrations intra-UpM. Seuls trois pays de l'UpM (Égypte, Tunisie et Turquie) se classent parmi les 10 pays ayant le plus reçu de Cartes bleues européennes entre 2015 et 2018 et, en valeur absolue, le nombre total de Cartes bleues européennes délivrées à des ressortissants de l'UpM non membres de l'UE reste assez faible depuis le lancement de l'initiative (ibid).

En parallèle, certains pays de l'UE ont élaboré des dispositifs nationaux pour encourager les migrations de main-d'œuvre venant des Balkans occidentaux et des pays du sud de la Méditerranée. Ainsi, l'Allemagne a simplifié ses procédures de délivrance de titre de séjour à des fins de travail pour les ressortissants des six pays des Balkans occidentaux. En 2015, le gouvernement allemand a mis en place un dispositif migratoire spécifique⁴ permettant aux migrants des Balkans occidentaux d'obtenir un visa de séjour pour une durée limitée jusqu'à la fin 2020 avec pour seule condition préalable le fait d'avoir une offre d'emploi valide en Allemagne (Bither and Ziebarth, 2018^[49]). Dans un contexte difficile marqué par l'explosion des demandes d'asile et une demande croissante de main-d'œuvre étrangère en Allemagne, ce nouveau dispositif a contribué à faciliter les migrations régulières afin de combler les déficits de main-d'œuvre, aussi bien pour des emplois hautement qualifiés que peu qualifiés. Entre 2016 et 2017, plus de 117 000 accords préalables ont été donnés dans le cadre de ce dispositif, concernant pour la moitié la catégorie des « auxiliaires » (peu qualifiés) et pour 45 % la catégorie des « travailleurs qualifiés » (ibid). Plus d'un quart (26,1 %) des visas délivrés entre 2015 et 2017 concernaient la Bosnie-Herzégovine, d'autres pays représentant une part bien plus faible, de 9,1 % pour l'Albanie et 3,5 % pour le Monténégro (Hoffmeyer-Zlotnik, 2019^[50]). Même si dans les faits, le nombre de visas de longue durée délivrés dans le cadre de ces dispositifs est inférieur au nombre d'accords préalables, cette nouvelle voie de migration de main-d'œuvre est un très bon exemple de la façon dont les pays peuvent encourager la migration positive de main-d'œuvre dans la région de l'UpM.

Pour des dispositifs de migration circulaire qui soient bénéfiques à toutes les parties

Depuis le début des années 2000, la position européenne sur les questions de migration se caractérise par un intérêt renouvelé pour les migrations de main-d'œuvre, y compris de professionnel peu qualifié, dans un contexte de reprise économique et de vieillissement croissant de la population générateur de besoins de main-d'œuvre importants. En parallèle, des tensions et des préoccupations croissantes concernant les migrations internationales se sont traduites par un renforcement progressif des politiques migratoires européennes et une approche sécuritaire mettant l'accent sur la lutte contre les migrations irrégulières. Dans ce contexte, le concept de migration circulaire suscite l'intérêt, car cet outil de politique migratoire permet de concilier les impératifs économiques de la migration de main-d'œuvre et les inquiétudes du grand public concernant l'ouverture des politiques migratoires.

L'Organisation internationale pour les migrations définit la migration circulaire comme « une forme de migration permettant aux personnes d'aller et venir entre deux ou plusieurs pays de manière répétée » (IOM, 2019^[5]). Cette circularité transfrontalière n'est pas définie dans le temps et peut prendre la forme de migrations saisonnières (sur moins d'un an) ou d'entrées à plus long terme dans un pays ; cependant, la migration circulaire est par définition une migration temporaire, qui implique le retour des migrants dans leur pays d'origine.

L'hypothèse sous-jacente est que la migration circulaire est une situation « gagnant-gagnant » pour le pays d'origine et le pays de destination, mais aussi pour les migrants eux-mêmes, qui doivent bénéficier de meilleures perspectives d'emploi et de salaires plus élevés. La notion de retour inhérente au concept de migration circulaire permet aux migrants de venir combler des déficits de main-d'œuvre dans les pays de destination pendant une certaine période, sans avoir à s'établir de façon permanente. Dans le même temps, la migration circulaire résout le problème de l'exode des compétences des pays en développement, dont le capital humain revient dans le pays d'origine avec le retour des migrants. Il peut même y avoir un gain de compétence lorsque le migrant acquiert des compétences supplémentaires dans le cadre de sa migration. En effet, des preuves tendent à démontrer que les migrations de retour dans la région de Méditerranée du Sud sont bénéfiques aux marchés du travail des pays d'origine, se traduisant par une augmentation des activités entrepreneuriales et de la productivité des migrants de retour (Commission européenne, 2010^[51]).

Il faut toutefois noter que la plus forte propension des migrants de retour à créer leur entreprise s'explique peut-être aussi par leur incapacité à trouver un emploi salarié formel, car leur réseau social local, indispensable pour trouver un emploi dans beaucoup d'économies émergentes et en développement, s'est affaibli lors de leur séjour à l'étranger. Si les structures de migration saisonnière ont toujours existé au sein de la région de l'UpM, ces 20 dernières années, on observe un phénomène croissant de migrations circulaires encadrées ou réglementées. Les migrations réglementées, par opposition aux migrations « intégrées », terme qui désigne les mouvements migratoires communautaires et auto-entretenu, s'inscrivent dans des mécanismes institutionnalisés et mis en place du sommet vers la base de sélection et de contrôle des migrants circulaires (Cassarino, 2008^[52]). Il faut garder à l'esprit que les migrations circulaires réglementées s'inscrivent dans des structures de coopération plus larges entre les pays, souvent caractérisées par des écarts importants en termes d'éducation, de compétences, de développement et de dynamiques du marché du travail, et que les pays ont tout intérêt à faciliter les allées et venues de la main-d'œuvre. La migration circulaire encadrée se justifie en affirmant permettre un meilleur partage des avantages de la migration entre les migrants, en favorisant la *rotation* des migrants pour toucher un plus grand nombre de ces derniers.

Depuis le début des années 2000, les programmes de migration circulaire concernant des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont été peu à peu intégrés à l'approche d'encadrement des migrations de l'UE. En 2007, la Commission européenne a adressé une communication sur la migration circulaire⁵ reconnaissant que la migration circulaire pourrait « offrir une alternative crédible à l'immigration clandestine » et « contribuer ainsi à une répartition plus efficace des ressources disponibles et à la croissance économique ». Cette Communication fixe également la définition et le cadre des types de migrations circulaires qu'elle souhaite encourager avec les pays tiers. De ce point de vue, l'UE a mis en place plusieurs instruments visant à constituer un cadre général propice aux migrations circulaires dans la région de l'UpM, notamment par le biais des partenariats de mobilité (évoqués dans la section précédente sur les accords régionaux et bilatéraux). En outre, des projets bilatéraux de migration circulaire ont été élaborés entre plusieurs pays membres et non membres de l'UE au sein de l'UpM, ciblant la plupart du temps des migrants saisonniers peu qualifiés, et concentrés sur quelques secteurs comme l'agriculture et le bâtiment.

Si les programmes de migration circulaire constituent des opportunités de développement non négligeables, dans la pratique, la mise en œuvre de ces dispositifs n'est pas sans faille, ce qui limite leur attractivité à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les employeurs des pays de destination qui engagent des

travailleurs étrangers dans le cadre des dispositifs de migration circulaire supportent des coûts supplémentaires associés au taux de rotation élevé des travailleurs (coûts de recrutement et de formation). De plus, les migrants eux-mêmes n'ont pas leur mot à dire quant au choix des emplois, des employeurs et du moment de leur retour, ce qui les expose à des risques d'exploitation et de mauvaises conditions de travail dans les pays d'accueil. C'est l'un des principaux problèmes inhérents à la mise en œuvre actuelle des dispositifs de migration circulaire, qui sont source de grande vulnérabilité pour les migrants circulaires, en particulier pour les migrants peu qualifiés. Enfin, les bénéfices des programmes de migration circulaire pour les migrants dépendent fortement de l'existence de bonnes perspectives économiques dans le pays d'origine qui rendraient leur retour souhaitable, ce qui n'est souvent pas le cas dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Plusieurs améliorations pourraient être apportées aux dispositifs de migration circulaire afin de les rendre plus attractifs pour toutes les parties, et en particulier pour les migrants. Il faudrait autoriser des périodes de séjours plus longues et/ou des migrations répétées pour une même personne afin de permettre aux employeurs de conserver leurs travailleurs saisonniers pendant une période prolongée, et ainsi d'amortir le coût du recrutement et de la formation des travailleurs étrangers, tout en offrant une plus grande sécurité et une plus grande stabilité aux migrants. Par exemple, la France délivre des cartes de séjour pluriannuelles de travailleur saisonnier pour permettre aux travailleurs étrangers sous contrat saisonnier de trois mois minimum d'obtenir un visa de travail valide pendant trois ans renouvelables. Il serait également possible d'améliorer la formation et le développement des compétences des migrants circulaires peu qualifiés ; la portabilité des prestations de sécurité sociale ; et les services d'aide aux migrants, notamment les informations sur le droit du travail et les conditions de travail. Il faudrait également davantage mettre l'accent sur l'aide à la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine à la fin de leur séjour à l'étranger, dans le but d'encourager les retours et de réduire le nombre de séjours prolongés en situation irrégulière (Wickramasekara, 2011^[53]).

Si la majeure partie des programmes de migration circulaire mis en œuvre au sein de l'UE continuent de concerner des travailleurs saisonniers peu ou moyennement qualifiés afin de répondre aux besoins saisonniers des pays de l'UE, ces dernières années, certains dispositifs de migration circulaire ont commencé à cibler des personnes plus qualifiées. Ils concernent des jeunes professionnels ou des étudiants de niveau supérieur, avec des modalités souvent liées aux systèmes de formation. Si la portée de ces dispositifs reste limitée par rapport aux autres formes de migration, ils nous éclairent sur des bonnes pratiques qu'il serait intéressant d'adopter plus largement. Quelques exemples :

- Un projet de migration circulaire entre la Belgique et la Tunisie⁶ visait à améliorer l'employabilité des jeunes tunisiens en créant des opportunités de stages et d'apprentissage dans des entreprises belges à destination d'étudiants en université et/ou de diplômés tunisiens. Le projet, lancé en 2018 en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour une durée de 18 mois, a permis à 39 jeunes tunisiens de travailler dans une entreprise belge (qui a des activités similaires à celle d'une entreprise équivalente en Tunisie) pendant une durée de six mois, et ainsi d'obtenir une précieuse expérience professionnelle et de renforcer leurs compétences et leurs qualifications. À la fin de leur stage ou de leur apprentissage, les participants ont bénéficié d'une aide financière pendant une durée de cinq mois pour trouver un emploi dans une entreprise tunisienne. Cette initiative cadre avec la volonté d'encourager une migration circulaire qui soit bénéfique pour toutes les parties, car les participants, tout en venant combler des déficits de main-d'œuvre en Belgique, ont eu la possibilité d'améliorer leur employabilité dans leur pays d'origine, conformément à la stratégie globale de lutte contre le chômage du gouvernement tunisien. C'est un aspect important, car trop souvent, les migrants n'ont pas la possibilité d'appliquer les compétences nouvellement acquises dans leur pays d'origine, ce qui limite leur motivation à revenir, au détriment des avantages potentiels de ces dispositifs de migration circulaire (OECD, 2018^[54]).

- Le projet HOMERe (Haute opportunité en Méditerranée pour le recrutement de cadres d'excellence)⁷ vise à promouvoir la mobilité des stagiaires entre les pays de l'UpM, et plus précisément des jeunes diplômés et futurs diplômés. Ces offres de stages émanent d'entreprises présentes dans au moins deux pays de l'UpM ou ayant des perspectives de développement de la région. En ce sens, elles donnent aux jeunes la possibilité d'acquérir l'expérience et les compétences qui les aideront à trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications dans leur pays d'origine, encourageant ainsi la circulation des compétences et de la main-d'œuvre qualifiée dans la région. Neuf pays de l'UpM sont actuellement impliqués dans le projet : Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Maroc et Tunisie. Depuis 2008, quelque 500 étudiants de l'UpM ont bénéficié du projet dans le cadre d'une mobilité Sud-Nord, Sud-Sud ou Nord-Sud.

Ces programmes pourraient être remplacés par un cadre de partenariats pour la mobilité des compétences (PMC) qui chercheraient à associer migration et renforcement des compétences, ce qui bénéficierait à la fois au pays d'origine et au pays d'accueil, et bien sûr aux migrants eux-mêmes (OECD, 2018^[54]). Les PMC peuvent prendre bien des formes, mais toujours dans le cadre de voies de migration organisées au sein desquelles les frais de formation et de mise en corrélation seraient partagés entre les pays d'origine et les pays d'accueil (et/ou les employeurs). En approchant les dispositifs de migration circulaire par le prisme des PMC, il serait possible de renforcer la coopération sur le renforcement des compétences d'une manière qui concilierait les attentes du pays d'origine et celles du pays d'accueil concernant l'incitation au retour, pour concrétiser la vision d'une circularité qui serait bénéfique pour toutes les parties.

Cette approche de la migration aurait intérêt à être renforcée pour déployer tout le potentiel de la migration circulaire, notamment pour les pays d'origine, en veillant à ce que ces derniers recueillent eux aussi les fruits de l'acquisition de nouvelles compétences. Actuellement, les dispositifs de migration circulaire ciblant les étudiants et les jeunes professionnels restent peu répandus et ne concernent qu'un nombre limité de personnes. Pour déployer ces initiatives à plus grande échelle, il faudrait développer la coopération entre États membres de l'UpM, mais aussi l'implication des employeurs, des institutions de formation et des organes de réglementation lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Il existe une marge réelle de développement d'un cadre de migration circulaire propice à une plus grande intégration régionale et porteur d'avantages économiques sur le long terme, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination.

Favoriser la réinsertion des migrants de retour

L'une des grandes difficultés qui accompagnent la promotion des dispositifs sains de migration circulaire dans la région de l'UpM porte sur la réinsertion des migrants de retour. Il reste indispensable d'adopter des mesures de soutien à la réinsertion des migrants de retour, que ce retour soit temporaire ou définitif, dans leur pays d'origine. Lors des débats sur la migration circulaire (Cassarino, 2008^[55]), ces mesures ont été identifiées très tôt comme incontournables à la réussite de ces dispositifs qui ont vocation à être bénéfiques pour toutes les parties.

Réinsertion des migrants de retour dans les Balkans occidentaux

La réinsertion des citoyens retournant en Albanie est facilitée par des « comptoirs de la migration » définis dans la *Stratégie pour l'intégration des citoyens albanais rentrés au pays 2010-2015*. Entre 2011 et 2015, près de 5 000 citoyens albanais se sont tournés vers les comptoirs de la migration pour bénéficier d'une assistance sociale sur l'hébergement, la formation professionnelle, l'emploi, l'entrepreneuriat ou l'assistance juridique (Vathi and Zajmi, 2017^[56]).

Même si nous manquons de données complètes et récentes sur le profil des migrants revenus en Albanie, une enquête réalisée en 2013 par l'Institut albanais des Statistiques et l'OIM nous en apprend davantage à leur sujet. D'après cette enquête, la majorité des migrants justifiaient leur retour par des opportunités professionnelles (perte d'emploi dans le pays d'immigration ou meilleures perspectives en Albanie) et les

liens familiaux. L'enquête a également confirmé que les services de réinsertion ont une influence sur la décision de retourner dans le pays d'origine ou d'émigrer à nouveau (même si les raisons économiques supplantent les raisons sociales ou administratives) et a identifié des limites au niveau des comptoirs de la migration, notamment un manque de visibilité et de qualité des services (Albanian INSTAT/IOM, 2013^[57]).

Prenant note de ces limites, le gouvernement albanais, avec l'aide de l'OIM, a conçu des modules de formation pour mieux identifier les besoins des migrants de retour et leur apporter un soutien pertinent à la réinsertion ou des services de recommandation. Des brochures d'information ont été diffusées pour mieux sensibiliser le public aux conseils prodigués avant le départ et aux services de réinsertion. En 2019, l'Albanie a également déclaré que la loi régissant la migration des citoyens albanais à des fins professionnelles allait être révisée et que le pays prévoyait d'affiner les services proposés dans les comptoirs de la migration pour améliorer leur fonctionnement (CMW, 2019^[58]). En outre, l'évolution récente des comptoirs de la migration fera l'objet d'une évaluation.

L'instauration de ces mécanismes illustre la volonté du pays de mieux viabiliser les migrations de retour en institutionnalisant le processus de réinsertion des migrants de retour, comme le souligne la Stratégie nationale de développement et d'intégration (2015-2020) du pays. Toutefois, même si les services de réinsertion personnalisés sont importants, ce n'est pas la seule raison pour laquelle les migrants de retour décident de rester. Les conditions économiques globales du pays et le niveau d'accès au système de santé, par exemple, sont autant d'influences fortes sur l'intention des migrants de retour d'émigrer à nouveau. Il est donc nécessaire d'adopter une approche holistique pour accroître la compétitivité économique globale des pays.

Réinsertion des migrants de retour en Afrique du Nord

Si nous ne disposons que de peu de données sur la migration de retour en Afrique du Nord, les derniers éléments disponibles en provenance de Tunisie traduisent des résultats socio-économiques plutôt favorables pour les migrants de retour. En 2014, selon des données de l'OCDE, le taux d'emploi des migrants revenus en Tunisie était supérieur à celui de la population globale (47 % contre 39 %), et ils étaient légèrement moins touchés par le chômage (12 % contre 15 %) (OECD, 2018^[59]). De plus, d'anciennes études ont révélé que les migrants revenant en Afrique du Nord étaient plus susceptibles d'investir et/ou de créer une entreprise dans leur pays à leur retour qu'avant leur émigration initiale (Cassarino, 2008^[55]). Cependant, cela peut également s'expliquer par la surqualification des migrants de retour hautement qualifiés et/ou du manque d'opportunités professionnelles salariées adéquates dans leur pays d'origine, ce qui pousserait les migrants de retour disposant des ressources nécessaires à se tourner vers l'entrepreneuriat pour échapper au chômage.

Il existe des écarts importants entre la réinsertion socio-économique des migrants qualifiés et aisés, dont la majorité sont retournés dans leur pays de leur plein gré, et celle des migrants peu qualifiés et moins privilégiés, dont le retour était souvent contraint. Cela reflète en partie les niveaux différenciés d'assistance publique à la réinsertion des différentes catégories de migrants de retour. En effet, le soutien institutionnel prend souvent la forme d'un soutien aux investissements économiques et aux projets d'entreprise des migrants de retour. Il cible alors les « retours productifs » au détriment des besoins des catégories plus marginalisées de migrants de retour (CIFOIT/FIERI, 2019^[60]).

Dans l'ensemble, le cadre institutionnel de réinsertion en Afrique du Nord est traditionnellement limité et repose principalement sur des accords bilatéraux de sécurité sociale conclus avec les grands pays d'émigration pour garantir la portabilité des prestations sociales. Des études menées entre 2005 et 2008 ont identifié un manque de mécanismes institutionnels de soutien à la réinsertion des migrants de retour en Afrique du Nord. En moyenne, moins de 10 % des migrants de retour interrogés en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont déclaré avoir bénéficié d'une assistance publique à leur retour (Cassarino, 2008^[55]).

Si des efforts ont été fournis depuis pour améliorer l'aide à la réinsertion des migrants de retour, la marge d'amélioration reste importante. Au Maroc, des fonds ont été débloqués pour soutenir les investissements productifs des migrants de retour dans certains secteurs économiques clés ; cependant, ces instruments ne sont valables que pour certaines catégories de migrants de retour et le nombre de migrants de retour ayant effectivement bénéficié d'une aide financière dans le cadre de ces fonds reste extrêmement limité (CIFOIT/FIERI, 2019^[60]). La Tunisie offre un cadre plus complet et plusieurs institutions proposent des dispositifs ciblés pour les migrants de retour. Par exemple, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et l'Agence de Promotion des Investissements agricoles proposent des prestations financières et fiscales aux migrants de retour tunisiens souhaitant investir dans le pays.

Cependant, dans ces deux pays, des études portant sur les migrants de retour et des parties prenantes institutionnelles ont établi que la réinsertion des migrants de retour n'est pas perçue comme une question importante à l'échelle nationale. Si les pays envisagent fortement de tirer profit des ressources de leur diaspora, il semble qu'ils doivent encore se doter d'un cadre complet et structurel pour soutenir la réinsertion des migrants de retour.

Encadré 4.5. Intégration des immigrants en Jordanie dans le cadre de la crise des réfugiés

Les résultats des Jordaniens, des travailleurs migrants et des réfugiés sur le marché du travail sont étroitement liés. Au fil des années, la Jordanie a toujours été une destination privilégiée des travailleurs migrants du sud de la Méditerranée, et en particulier des travailleurs égyptiens peu qualifiés. La crise des réfugiés survenue en 2011 a exacerbé la complexité du marché du travail. Selon les estimations, la Jordanie accueille 1,3 million de réfugiés résidant à près de 90 % en dehors des camps de réfugiés et se retrouvant en concurrence avec les Jordaniens et les migrants pour trouver un emploi. Dans le secteur privé, de nombreux emplois sont dominés par certaines nationalités de travailleurs migrants travaillant dans le secteur informel. D'après les statistiques officielles (qui tendent à sous-estimer le nombre de travailleurs non jordaniens), les Jordaniens représentaient près des trois quarts des ouvriers du bâtiment en 2017, tandis que les migrants égyptiens et syriens composaient la majeure partie du quart restant et assuraient principalement les tâches à haute intensité de main-d'œuvre.

Le Centre de ressources sur les entreprises et les droits humains a documenté un certain nombre de violations des droits des travailleurs migrants et réfugiés dans le secteur du bâtiment, notamment concernant la durée du temps de travail ; la dangerosité des conditions de travail ; les retards ou les défauts de paiement ; l'absence ou la limitation de la représentation des travailleurs, de la liberté d'association ou de l'accès aux voies de recours ; et les pratiques d'extorsion et de fraude au recrutement.

Pour améliorer les opportunités d'emploi formel et promouvoir l'emploi décent pour tous dans le secteur du bâtiment, le gouvernement jordanien a pris des mesures importantes, avec le soutien de la communauté internationale. Le ministère du Travail a signé un protocole d'accord en 2017 avec l'Association des entrepreneurs du bâtiment dans le but de supprimer les quotas d'embauche de travailleurs jordaniens dans ce secteur. Le protocole d'accord offre également aux employés syriens plus de flexibilité dans le changement d'employeur, ce qui leur assure une plus grande mobilité dans des secteurs où les emplois sont saisonniers ou à durée déterminée. Toutefois, ce privilège n'a pas été étendu aux autres travailleurs migrants, ce qui ne fait qu'accroître la stratification d'un secteur déjà très segmenté. Pour accroître l'employabilité des Syriens (et des Jordaniens) dans le bâtiment, l'entreprise nationale en charge de l'emploi et la formation et l'OIT ont mis en place des programmes de certification des compétences pour actualiser l'expertise professionnelle des participants et les aider à obtenir des certificats reconnus pour leurs compétences.

Pour ce qui est du soutien des travailleurs migrants, conformément aux engagements pris par la Jordanie dans le cadre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, adoptée en 1998, l'OIT va appuyer la négociation de nouvelles conventions collectives pour le secteur du bâtiment dans le cadre du Programme national pour le travail décent (2018-2022), afin de régler le temps de travail, la santé et la sécurité au travail et les procédures de résolution des différends. Enfin, la Fédération générale des syndicats jordaniens prévoit de modifier ses règlements généraux pour permettre aux migrants de voter et d'adhérer sans réserve, ce qui permettra aux travailleurs migrants de militer pour l'égalité de leurs droits et contre la discrimination sur le lieu de travail, y compris la discrimination salariale.

Source : (Razzaz S, 2017^[22]), (OIT, 2018^[61]), (Acaps, 2020^[62]),

Améliorer l'employabilité des jeunes dans la région de l'UpM

Malgré de réels progrès en termes d'éducation, les défis relatifs à l'employabilité des jeunes dans les pays du sud de la Méditerranée demeurent un obstacle important à la circulation des personnes au sein de l'UpM. La sous-région de Méditerranée du Sud, la deuxième population mondiale en termes de jeunesse, peine à offrir des opportunités d'emploi de qualité à ses jeunes, en particulier les jeunes femmes. Alors que dans plusieurs pays (Égypte, Jordanie, Tunisie), les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à être diplômées de l'enseignement supérieur, elles restent touchées par le chômage de façon disproportionnée (OECD/ILO/CAWTAR, 2020^[63]).

Si les niveaux d'éducation supérieure sont traditionnellement liés à une plus forte probabilité de migrer, ce n'est pas toujours le cas dans la région MENA, où la plupart des systèmes éducatifs mettent en valeur les qualifications (universitaires ou de formation) plutôt que les compétences et leur transférabilité. De manière générale, la transférabilité des compétences améliore les chances des diplômés de trouver un emploi en dehors du secteur public de leur pays (Bank mondiale, 2020^[64]). Cependant, les données du Maroc et de la Tunisie dessinent une tendance à l'augmentation du niveau d'instruction des migrants. Par exemple, en 2015-2016, 40 % des migrants tunisiens qui vivaient dans un pays d'accueil de l'OCDE depuis moins de cinq ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur, contre 21 % seulement des migrants installés dans leur pays d'accueil depuis plus de cinq ans (OECD, 2018^[59]).

Pour accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans la région et faciliter l'intégration des jeunes migrants dans les pays d'accueil, il est indispensable d'améliorer l'employabilité des jeunes en dotant les jeunes diplômés des compétences nécessaires pour être performants dans une économie mondialisée. Lorsque les compétences sont transférables, elles sont utiles à la fois pour le marché du travail du pays d'origine et du pays de destination, ce qui permet aux jeunes du sud de la Méditerranée de participer plus facilement au dispositif de mobilité entre pays de l'UpM. Il faudrait pour cela améliorer les investissements et la coopération entre les pays dans le domaine du renforcement des compétences, en mettant l'accent sur les métiers et les compétences d'avenir. En interconnectant ses politiques migratoires et de formation, la région rendra la mobilité de ses travailleurs plus efficaces. De ce point de vue, il est fondamental que le secteur privé s'engage pour aider à définir les profils et les compétences professionnels qui seront pertinents afin d'adapter l'offre de formation aux besoins concrets sur le terrain.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays de l'UpM ont agi en faveur de l'employabilité des jeunes. Le projet Méditerranée Nouvelle Chance (MedNC)⁸, qui cherche à renforcer la coopération entre les institutions et les organisations en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de la région, en est un bon exemple. Grâce à son réseau d'acteurs, le projet met en œuvre des activités de renforcement des compétences et promeut l'échange de bonnes pratiques et de méthodes éducatives innovantes entre ses membres, en particulier pour les femmes et les NEET (jeunes n'ayant pas d'emploi et ne suivant pas

d'études ou de formations). L'initiative réunit huit pays participants : l'Algérie, l'Égypte, la France, le Liban, le Maroc, le Portugal, l'Espagne et la Tunisie.

À l'avenir, il faudra également renforcer la coopération dans le domaine de la validation des compétences. En effet, la mobilité au sein de l'UpM est actuellement freinée par l'absence de cadres régionaux de reconnaissance des compétences, qui permettraient aux travailleurs d'intégrer différents marchés du travail et aux employeurs, de bénéficier d'un plus grand vivier de candidats potentiels. Les outils existants à l'échelle de l'UE, comme le cadre européen des certifications (CEC)⁹, un outil de transposition permettant de rendre les qualifications nationales plus comparables entre elles afin de favoriser la mobilité transfrontalière des apprenants et des travailleurs, sont autant de bonnes pratiques qu'il serait intéressant de reproduire à l'échelle régionale de l'UpM. Enfin, les accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des qualifications pourraient être un autre point de départ d'une plus grande harmonisation des cadres nationaux de qualification de la région.

Conclusions et considérations politiques

La circulation des personnes sous forme de migrations au sein de l'UpM s'est fortement accrue ces 25 dernières années et le nombre de migrants intra-UpM a presque doublé, atteignant 37,1 millions de personnes en 2019. Cela représente 4,5 % de la population de la région, pour un ratio supérieur à celui des migrants internationaux sur la population mondiale. Si en valeur absolue, l'essor des flux migratoires est impressionnant, il faut le tempérer en rappelant que les structures migratoires n'ont quant à elles pas beaucoup changé. L'UE continue de jouer un rôle central dans les structures migratoires, y compris les migrations de main-d'œuvre, au sein de l'UpM. L'UE à elle seule attire plus de la moitié des migrants venant d'autres pays de l'UpM en 2019, l'Afrique du Nord et les Balkans occidentaux arrivant en tête si l'on exclut les migrations intra-UE.

- Les Balkans occidentaux demeurent une grande sous-région d'émigration : 30 % de la population a aujourd'hui migré dans un pays voisin de l'UE. Des efforts continus ont été fournis dans la région pour encourager les migrants et les émigrants, qui sont en grande partie des jeunes en âge de travailler, à retourner dans leur pays d'origine.
- Les migrations familiales demeurent une caractéristique importante des structures migratoires de l'UpM, en particulier entre les pays du sud de la Méditerranée et l'UE. Le regroupement familial, qui n'est que peu sensible à la conjoncture économique, explique en grande partie la stabilité des structures migratoires dans la région ces 25 dernières années.
- La France reste la principale destination des émigrants nord-africains en raison des liens historiques qui unissent ces pays. Elle est suivie par l'Espagne et l'Italie, qui ont enregistré une augmentation importante et l'afflux de migrants d'Afrique du Nord depuis 1995 du fait de leur proximité géographique et des besoins de main-d'œuvre. Il faut néanmoins relever une tendance, plus ou moins récentes selon le pays, de migration de professionnels hautement qualifiés en provenance d'Afrique du Nord, laquelle a contribué dans une certaine mesure à la diversification des flux migratoires, faisant émerger de nouvelles destinations comme la Suède, la Finlande et le Luxembourg.

Des progrès ont permis de faciliter la circulation des personnes au sein de la région de l'UpM, même si tous les pays n'en ont pas bénéficié de la même manière.

- Ces 25 dernières années, plusieurs accords visant à faciliter l'obtention de visas ont été signés pour permettre aux citoyens de voyager sans visa, en particulier entre l'UE et les Balkans. C'est une condition sine qua non, bien qu'insuffisante à elle seule, à la circulation des personnes. Cependant, le potentiel d'assouplissement des obligations en matière de visa entre l'UE et les pays

du sud de la Méditerranée reste grand, et il en va de même au sein de la sous-région de Méditerranée du Sud.

- Plusieurs accords bilatéraux ont été signés entre des pays de l'UpM membres et non membres de l'UE, notamment dans le cadre des partenariats de mobilité, une étape importante dans la facilitation de la mobilité professionnelle et éducative de part et d'autre de la Méditerranée. Certains pays du sud de la Méditerranée ont conclu des accords bilatéraux pour promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre dans les cadres d'intégration régionale intra-arabes.
- Depuis le début des années 2000, l'UE encourage la migration circulaire pour répondre à la fois aux besoins de main-d'œuvre dans les pays de destination et aux questions sensibles relatives à l'installation permanente des migrants. Si la conception de programmes de migration circulaire doit tenir compte des intérêts de trois parties, ceux du pays d'origine, ceux du pays de destination et ceux des migrants eux-mêmes, la mise en œuvre de ces programmes se fait souvent au détriment des droits et des conditions de travail des migrants, en particulier des travailleurs saisonniers non qualifiés dans des secteurs comme l'agriculture ou le bâtiment. Pour combler ces lacunes, les pays devraient repenser les programmes de migration circulaire de manière à remettre les droits des migrants au centre et à garantir l'attractivité de cette circularité pour toutes les parties, le pays d'origine et le pays d'accueil, les employeurs et les migrants.
- Dans le même temps, ces dernières années ont vu l'émergence de programmes de mobilité ciblant de nouvelles catégories de migrants, notamment les étudiants de l'enseignement supérieur et les jeunes professionnels hautement qualifiés. Cependant, le nombre de migrants effectivement recrutés dans le cadre de ce dispositif reste anecdotique au regard de l'ensemble des migrations, les pays doivent donc renforcer leur coopération pour étendre la portée de ces initiatives. L'élargissement et l'intégration de ces programmes dans le cadre des partenariats pour la mobilité des compétences pourraient contribuer à améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée. Il reste cependant difficile de développer des structures migratoires durables accompagnant également les migrants de retour en les réinsérant dans le marché du travail de leur pays d'origine.

Il est indispensable de traiter la question de l'employabilité des jeunes pour diversifier les structures migratoires de l'UpM. Pour que les dispositifs de mobilité fonctionnent dans la pratique, et pour que ces dispositifs soient aussi bénéfiques pour les pays d'origine, il faudrait s'intéresser à des politiques d'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs et des opportunités sur le marché du travail des pays du sud de la Méditerranée. La meilleure reconnaissance des compétences à l'échelle régionale pourrait elle aussi fortement contribuer à la mobilité en rendant les compétences plus compréhensibles et comparables entre les différents systèmes de la région. À ce titre, les pays membres de l'UpM devraient prendre des mesures pour harmoniser les cadres nationaux de qualification, en s'inspirant des outils existants au sein de l'UE et des accords bilatéraux de reconnaissance des compétences.

- Les programmes et les dispositifs existants ciblant le renforcement et la transférabilité des compétences des migrants sont un bon exemple de la façon dont les pays de l'UpM membres et non membres de l'UE coopèrent déjà pour accroître la mobilité des travailleurs et des étudiants de la région. Il serait intéressant d'élargir et de généraliser ces dispositifs pour diversifier les migrations de main-d'œuvre, actuellement dominées par les flux de travailleurs peu qualifiés et saisonniers entre les deux rives de la Méditerranée, et pour développer de nouvelles formes de mobilité du travail, en particulier depuis les pays du sud de la Méditerranée. De ce point de vue, il est fondamental que le secteur privé s'engage pour aider à définir les profils et les compétences professionnels qui seront pertinents afin d'adapter l'offre de formation aux besoins concrets sur le terrain. En interconnectant ses politiques migratoires et de formation, la région favorisera la participation des jeunes du sud de la Méditerranée aux dispositifs de mobilité entre pays de l'UpM et de manière générale, la mobilité plus efficace des travailleurs au sein de la région.

- Les voyages internationaux sont une autre forme importante de circulation des personnes dans la région de l'UpM. La région méditerranéenne est l'une des premières destinations touristiques au monde et les flux de touristes intrarégionaux sont majoritaires dans la région. De plus, le tourisme est un facteur important de croissance et d'emploi pour les pays de l'UpM, et c'est d'autant plus vrai dans plusieurs économies du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Cependant, différents facteurs relatifs à la sécurité géopolitique en matière de visas et d'entrée affectent la mobilité des voyageurs et limitent la libre circulation des personnes dans la région. Au vu de l'importance majeure du tourisme dans la région, les pays devraient prendre des mesures pour faciliter les voyages entre pays de l'UpM. Il existe une marge de manœuvre importante pour l'adoption d'approches plus intelligentes de soutien de la croissance économique et du tourisme tout en préservant l'intégrité et la sécurité des frontières nationales.
- L'absence de données comparables au fil du temps et à l'échelle de la région complique l'évaluation et la compréhension de la mobilité des personnes au sein de l'UpM. Il faut notamment relever les lacunes importantes de données sur la migration par type et par pays d'origine, mais aussi le manque de données ventilées par sexe et par âge, et de données sur l'emploi par métiers et compétences, conditions de travail et salaires. De plus, nous ne disposons pas de suffisamment de données sur les migrations de retour. Les pays du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux auraient tout intérêt à renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur les migrations.
- À l'avenir, la collecte des données sera incontournable pour le suivi de l'évolution des formes de mobilité humaine que les pays souhaitent encourager. Il faudrait notamment développer de nouveaux indicateurs pour évaluer l'efficacité des politiques visant à faciliter les structures migratoires positives. À mesure que de nouveaux dispositifs de mobilité sont mis en œuvre dans la région, il faudrait envisager de développer des indicateurs spécifiques sur le nombre de programmes mis en œuvre et/ou le nombre de personnes migrant dans le cadre de ces programmes.

Références

- Abderrahim, T. (2019), "A Tale of Two Agreements: EU Migration Cooperation with Morocco and Tunisia", *Papers IEMed* 41, https://www.iemed.org/publicacions-es/historic-de-publicacions/papersiemed-euromesco/41.-a-tale-of-two-agreements-eu-migration-cooperation-with-morocco-and-tunisia/at_download/arxiu_relacionat. [44]
- Acaps (2020), *Jordan: Syrian Refugees*, <https://www.acaps.org/country/jordan/crisis/syrian-refugees>. [62]
- Albanian INSTAT/IOM (2013), *Return Migration and Reintegration in Albania*, <https://albania.iom.int/sites/default/files/publication/15.%20Return%20Migration%20and%20Reintegration%20in%20Albania%202013.pdf>. [57]
- Alcidi, C. (2019), *LABOUR SUPPLY, EDUCATION AND MIGRATION IN SOUTH MEDITERRANEAN COUNTRIES: POLICY CHALLENGES AND OPTIONS*, EMNES, https://www.euneighbours.eu/sites/default/files/publications/2019-08/emnes_pp_011-labour_supply_education_migration_in_southmed.pdf. [14]

- Alcidi, C. et al. (2019), "Legal migration pathways across the Mediterranean: achievements, obstacles and the way forward", *EMNES Policy Paper 9*, https://emnes.org/wp-content/uploads/2019/06/emnes_pp_009-legal_migration_pathways_across_the_mediterranean.pdf. [28]
- Bank mondiale (2020), *Convergence: Five Critical Steps Toward Integrating Lagging and Leading Areas in the Middle East and North Africa*, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33187>. [64]
- Bardak, U. (2017), "Root causes and changing patterns of migration in the Mediterranean", in *Fortress Europe?*, Springer Fachmedien Wiesbaden, Wiesbaden, http://dx.doi.org/10.1007/978-3-658-17011-0_4. [24]
- Bardak, U. (2015), *Continuity and Change in Youth Migration Patterns from the Mediterranean*, Istituto Affari Internazionali, <http://www.iai.it/sites/default/files/iaiw1509.pdf>. [13]
- Begović et al (2020), *An investigation of determinants of youth propensity to emigrate from Bosnia and Herzegovina*, <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/1331677X.2020.1754267?needAccess=true>. [30]
- Bither, J. and A. Ziebarth (2018), *Creating Legal Pathways to Reduce Irregular Migration? What We Can Learn From Germany's "Western Balkan Regulation"*, http://aei.pitt.edu/102716/1/migration_strategy_group.PDF. [49]
- Bouoiyour el al (2014), *Brain drain or brain gain? The case of Moroccan students in France*, *Munich Personal RePec Archive Paper no. 56630 (May)*, <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/56630/>. [35]
- CAPMAS (2017), *Egyptians Abroad. Fact Sheet (Arabic)*, <http://www.capmas.gov.eg/Admin/Pages%20Files/2017109144221Egy.pdf>. [23]
- Cassarino, J. (2008), "Patterns of Circular Migration in the Euro-Mediterranean Area: Implications for Policy-Making", *CARIM Analytic and Synthetic Notes*, Vol. 29, https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/8350/CARIM_AS&N_2008_29.pdf. [52]
- Cassarino, J. (2008), *Return Migrants to the Maghreb Countries: Reintegration and Development Challenges*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.1730639>. [55]
- CIFOIT/FIERI (2019), *Favoriser la réintégration sociale et professionnelle des migrants de retour Nord-Africains. Une comparaison des cas du Maroc et de la Tunisie*, https://www.fieri.it/wp-content/uploads/2019/08/Report_Comparaison_Maroc_et_Tunisie_Rev1.pdf. [60]
- CMW (2019), *International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families*, United Nations, <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhss0b6HJ3hv3YNutTMY92JeGVVtkIVmZAzqSKwTAytTZjX3O76dRnd%2B15U48AEEEmCeC9ThkwUmpWNdW%2BdUINm9CON13tLdlLpaDEwV3hdjivsS5oJPE1KQME1iCdk63litw%3D%3D>. [58]
- Commission européenne (2010), "Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries: Determinants and Effects", *European Economy Occasional Papers 60*, https://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_1_en.pdf. [51]

- Commission européenne (2009), "Council Directive 2009/50/EC of 25 May 2009 on the conditions of entry and residence of third-country nationals for the purpose of highly qualified employment", *Official Journal of the European Union* 155, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0050&from=EN>. [47]
- Commission européenne (2007), *Applying the Global Approach to Migration to the Eastern and South-Eastern Regions Neighbouring the European Union*, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5377354b-2992-4f11-bfa2-dd64311f437e.0003.03/DOC_1&format=PDF. [43]
- David, A. and A. Marouani (2016), "The impact of emigration on MENA labour markets", *Economic Research Forum Policy Brief* 21, <https://erf.org.eg/publications/the-impact-of-emigration-on-mena-labor-markets/>. [18]
- De Bel-Air (2016), *Migration Profile Morocco*, http://migration4development.org/sites/default/files/mp_morocco.pdf. [34]
- EMNES (2018), "Human Capital, Labour Market Friction and Migration in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia", *EMNES Studies*, Vol. 5, http://emnes.org/wp-content/uploads/2018/05/emnes_study_005-human_capital-labour_market_friction_migration-egypt-jordan-morocco-tunisia_v4.pdf. [21]
- Eurostat (2020), *First permits by reason, length of validity and citizenship*, <https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>. [15]
- Eurostat (2020), *First permits issued for remunerated activities by reason, length of validity and citizenship*, <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>. [31]
- Eurostat (2020), *Residence permits - statistics on autorisations to reside and work*, <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/pdfscache/70280.pdf>. [48]
- Eurostat (2019), *Employment rates of young people not in education and training by sex, educational attainment level, years since completion of highest level of education and country of birth*, https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=edat_ifse_32&lang=en. [37]
- Fargues, P. (2017), "Mass Migration and Uprisings in Arab Countries: An Analytical Framework", *International Development Policy* 7, <https://doi.org/10.4000/poldev.2275>. [3]
- Fargues, P. (2011), "International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction", *International Migration Review*, Vol. 45/3, pp. 588-614, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00859.x>. [9]
- Haut-Commissariat au Plan (2020), *Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019*, https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html. [29]
- Hoffmeyer-Zlotnik, P. (2019), "Developments in Germany in the context of visa liberalisation. Study by the German National Contact Point for the European Migration Network.", *Federal Office for Migration and Refugees Working Papers* 83, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/11a_germany_visa_liberalisation_en.pdf. [50]

- Idrissi, B. and S. Moufti (2019), *Euro-Mediterranean Migration Dynamics. The Role of the Southern and Eastern Mediterranean Countries*, IEMed, [https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2019/Euro-Mediterranean Migration Southern Countries Boutaina Ismaili Idriss Said Moufti IEMed MedYearbook2019.pdf](https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2019/Euro-Mediterranean_Migration_Southern_Countries_Boutaina_Ismaili_Idriss_Said_Moufti_IEMed_MedYearbook2019.pdf). [16]
- IOM (2019), *Glossary on Migration*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf. [5]
- IOM (2019), *World Migration Report 2020*, United Nations, New York, <https://dx.doi.org/10.18356/b1710e30-en>. [12]
- IOM (2014), *Migration flows in Western Balkan countries: transit, origin and destination, 2009-2013*, <http://www.undp.org/content/dam/unct/bih/news/Migration%20Flows%20in%20Western%20Balkan%20Countries.pdf>. [26]
- Lacroix (2018), *Ministère de l'Intérieur 2020, Chiffres clés, Les Marocains en France : maturation d'une communauté transnationale*, pp. 383-414;, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-cles>. [32]
- Martín Iván (2009), *Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries. A Regional Perspective*, https://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_1_en.pdf. [11]
- OECD (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2020_6b4c9dfc-fr; . [6]
- OECD (2019), *International Migration Outlook 2019*, <https://doi.org/10.1787/c3e35eec-en>. [36]
- OECD (2018), *Talents à l'étranger: Une revue des émigrés tunisiens*, <https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr>. [59]
- OECD (2018), "What would make Global Skills Partnerships work in practice?", *Migration Policy Debates* 15, <http://www.oecd.org/els/mig/migration-policy-debate-15.pdf>. [54]
- OECD (2016), "The development impact of migration in origin countries", in *Perspectives on Global Development 2017: International Migration in a Shifting World*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2017-11-en. [4]
- OECD (2014), *MENA-OECD Investment Programme, "Draft Background Note: Recent FDI Trends in the MENA Region"*, LAS-OECD Regional Conference and MENA-OECD Regional Investment Working Group., https://www.oecd.org/mena/competitiveness/Draft%20Note_FDI%20trends%20in%20MENA_Dec.%202014.pdf. [40]
- OECD (2004), *Global Knowledge Flows and Economic Development*, Local Economic and Employment Development (LEED), OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264107687-en>. [2]

- OECD/ILO/CAWTAR (2020), *Changing Laws and Breaking Barriers for Women's Economic Empowerment in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia*, Competitiveness and Private Sector Development, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ac780735-en>. [63]
- OIM (2010), *Intra-Regional Labour Mobility in the Arab World*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/alo-iom_intra-regional_labour_mobility_en.pdf. [19]
- OIT (2018), *Decent Work Country Programme (2018-2020)*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_698980.pdf. [61]
- OMT (2019), *International tourist arrivals reach 1.4 billion two years ahead of forecasts*, <https://www.unwto.org/global/press-release/2019-01-21/international-tourist-arrivals-reach-14-billion-two-years-ahead-forecasts>. [41]
- ONU DAES (2019), *International Migrant Stock 2019. Documentation*, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/docs/MigrationStockDocumentation_2019.pdf. [7]
- ONU DAES (1998), *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Première révision*, https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/International-Migration/SeriesM_58rev1-F.pdf. [8]
- Razzaz S (2017), *A Challenging market becomes more challenging. Jordanian workers, migrant workers and refugees in the Jordanian labour market*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_556931.pdf. [22]
- Šabić, S. and N. Kolar (2019), *Emigration and demographic change in Southeast Europe*, Institute for Democracy, https://idscs.org.mk/wp-content/uploads/2019/12/a5_emigration_demographics.pdf. [10]
- Schenghen Visa Info (2019), *Schengen visa statistics by third country*, <https://statistics.schengenvisainfo.com/2019-schengen-visa-statistics-by-third-country/>. [39]
- UfM (2017), *UfM Roadmap for Action*, <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/10/UfM-Roadmap-for-action-2017.pdf>. [1]
- UN (2019), *Palestine Refugees in Syria: A Tale of Devastation and Courage – UNRWA Commissioner-General Op Ed*, <https://www.un.org/unispal/document/palestine-refugees-in-syria-a-tale-of-devastation-and-courage-unrwa-commissioner-general-op-ed/#:~:text=Today%2C%20some%20440%2C000%20Palestine%20refugees,but%20also%20Turkey%20and%20beyond>. (accessed on 20 September 2020). [17]
- UN (2013), *World Youth Report 2013: Youth and Migration*, United Nations, New York, <https://dx.doi.org/10.18356/66b5c30f-en>. [38]
- UNESCO (2020), *La mobilité des étudiants internationaux*, <http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow>. [33]
- UNESCWA (2014), *Arab Integration: A 21st Century Development Imperative*, <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/arab-integration-21st-century-development-imperative-english.pdf>. [45]

- Vathi, Z. and I. Zajmi (2017), *Childran and Migration in Albania. Latest Trends and Protection Measures Available*, Terre des hommes, [http://tdh-europe.org/upload/document/7270/MIGRATION%20REPORT%20ALBANIA%20\(eng\)_web.pdf](http://tdh-europe.org/upload/document/7270/MIGRATION%20REPORT%20ALBANIA%20(eng)_web.pdf). [56]
- Vidovic H et al (2015), *SEE 2020 Strategy Study on Labour Mobility*, <https://wiiw.ac.at/see-2020-strategy-study-on-labour-mobility-dlp-3662.pdf>. [27]
- Wahba, J. (2012), "Immigration, Emigration and the Labour Market in Jordan", *Economic Research Forum Working Papers* 671, <https://ideas.repec.org/p/erg/wpaper/671.html>. [20]
- Wickramasekara, P. (2011), "Circular migration : a triple win or a dead end?", *GURN Discussion Paper* 15, <http://www.migration4development.org/sites/m4d.emakina-eu.net/files/no15-mar11-circular-migration-a-triple-win-or-a-dead-end.pdf>. [53]
- World Bank/Vienna Institute for International Economic Studies (2018), *Western Balkans labour market trends 2018*, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/565231521435487923/pdf/124354-Western-Balkans-Labor-market-trends-2018-final.pdf>. [25]
- World Travel and Tourism Council (2019), , <https://wtcc.org/News-Article/1-euro-in-every-5-euro-in-Portugal-comes-from-tourism>. [42]
- Zohry et al (2020), "The Impact of the Syrian Influx on Egyptian Migrant Workers in Jordan", *Centre for Migration and Refugee Studies Papers* 13, <http://schools.aucegypt.edu/GAPP/cmrs/Documents/egyptianmigrantworkersreport.pdf>. [46]

Annexe 4.A. Statistiques de migration intra-UpM

Tableau 0.1. Proportion des migrants et ratios migrants / population par pays / sous-régions, 1995-2019

Immigrants et émigrants intra-UpM (en milliers)

	UpM	BAL	UE	LEV	NA	ALB	ALG	BOS	EGY	ISR	JOR	LEB	MAU	MON	MOR	PA	TUN	TUR
1995																		
Immigrants intra-UpM	22015.1	101.3	16615.5	2086.3	194.2	58.2	45.9	43.1	83.5	669.8	1379.8	535.8	2.8	0.0	33.2	170.7	28.8	853.9
Émigrants intra-UpM	22015.1	1401.7	11679.9	1909.8	3737.8	412.0	940.1	919.4	525.5	148.0	88.0	162.7	15.8	70.4	1802.2	1659.1	454.3	2486.7
Ratio immigrés intra-UpM / population	3.2%	1.3%	3.9%	19.4%	0.1%	1.9%	0.2%	1.1%	0.1%	12.7%	30.1%	15.2%	0.1%	0.0%	0.1%	6.5%	0.3%	1.5%
Ratio émigrants intra-UpM / population	3.2%	18.5%	2.7%	17.8%	2.9%	13.2%	3.3%	24.0%	0.8%	2.8%	1.9%	4.6%	0.7%	11.3%	6.7%	63.4%	5.0%	4.3%
2005																		
Immigrants intra-UpM	27716.1	82.2	21157.9	2589.4	243.4	52.8	30.0	29.4	149.9	619.1	1818.1	616.8	2.9	0.0	35.8	154.6	24.8	921.1
Émigrants intra-UpM	27716.1	1785.9	14868.2	2538.0	5002.9	825.7	1528.7	902.6	560.1	143.8	91.1	187.3	24.8	57.7	2343.8	2259.7	545.5	2396.9
Ratio immigrés intra-UpM / population	3.7%	1.1%	4.9%	18.4%	0.2%	1.7%	0.1%	0.8%	0.2%	9.5%	31.5%	13.1%	0.1%	0.0%	0.1%	4.3%	0.2%	1.4%
Ratio émigrants intra-UpM / population	3.7%	23.9%	3.4%	18.1%	3.3%	26.7%	4.6%	24.0%	0.7%	2.2%	1.6%	4.0%	0.8%	9.4%	7.7%	63.2%	5.4%	3.5%

2019																		
Immigrants intra-UpM	37149.0	118.5	28305.4	2941.8	312.8	40.1	37.9	22.4	171.0	587.5	2233.9	567.9	3.0	56.0	69.7	140.0	31.2	1302.9
Émigrants intra-UpM	37149.0	2089.1	21769.2	3133.0	5965.2	1010.7	1820.2	1015.1	538.4	148.3	103.3	239.7	34.8	63.3	2919.2	2790.0	652.6	2703.9
Ratio immigrants intra-UpM / population	4.5%	1.7%	6.4%	13.4%	0.2%	1.4%	0.1%	0.7%	0.2%	6.9%	22.1%	8.3%	0.1%	8.9%	0.2%	2.8%	0.3%	1.6%
Ratio émigrants intra-UpM / population	4.5%	30.7%	4.9%	14.3%	3.0%	35.1%	4.2%	30.8%	0.5%	1.7%	1.0%	3.5%	0.8%	10.1%	8.0%	56.0%	5.6%	3.2%

Note: Ce tableau ne prend en compte que la migration intra-UpM, donc la migration uniquement entre les États membres de l'UpM. Les ratios pour UpM, BAL, UE, LEV, NA sont des moyennes pondérées. BAL fait référence aux Balkans occidentaux, UE à 27 Union européenne, LEV au Levant, NA à l'Afrique du Nord.

Source: Calcul des auteurs, basé sur UN DESA 2019, *International Migrant Stock* (base de données), <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>.

Notes

¹ Sur le mode 4 de l'AGCS, voir :

https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/mouvement_persons_f/mouvement_persons_f.htm.

² Voir <https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/echanges-de-services/>.

³ Indice d'intégration régionale pour l'Afrique, <https://www.integrate-africa.org/fr/classements/communautes-economiques-regionales/uma/>.

⁴ Section 26, sous-section 2 de la réglementation allemande sur l'emploi (*Beschäftigungsverordnung* ou *BeschV*).

⁵ [Commission européenne \(2007\), Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers, COM\(2007\)248 final](#)

⁶ Projet « Promouvoir l'employabilité des jeunes Tunisiens à travers des stages professionnels dans des entreprises belges », en partenariat avec l'OIM. Note informative du projet disponible à l'adresse : https://belgium.iom.int/sites/default/files/Gallery/Factsheet%20Enhancing%20Tunisian%20Youth%20Employability_EN.pdf

⁷ Vous trouverez plus d'informations sur le projet HOMERe à l'adresse :

<https://ufmsecretariat.org/fr/project/homere-high-opportunity-for-mediterranean-executive-recruitment/>.

⁸ Vous trouverez plus d'informations sur le projet MedNC à l'adresse :

<https://ufmsecretariat.org/fr/project/mednc-new-chance-mediterranean-network/>.

⁹ Vous trouverez plus d'informations sur le cadre européen des certifications à l'adresse :

<https://europa.eu/europass/fr/european-qualifications-framework-efq>.



Extrait de :

Regional Integration in the Union for the Mediterranean Progress Report

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/325884b3-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Circulation des personnes », dans *Regional Integration in the Union for the Mediterranean : Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/303cf0ee-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.